

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Rhône- Alpes 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	15 juin 2019

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a	31
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii.....	43
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	44
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii	45
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	47
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v	48
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	49
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v.....	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3	52
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii.....	53
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	54
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii	55
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4	57
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5	58
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19.....	59
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20.....	60

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6.....	61
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6	62
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21	63
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22	64
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	65
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	66
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	68
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	68
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	69
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	74
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	76
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	77
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	80
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	82
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	83
Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES.....	83
<i>prêt d'honneur création (PHI création).....</i>	<i>86</i>
<i>prêt à taux zéro développement.....</i>	<i>87</i>
Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes	90
<i>Pret FEDER Innovation</i>	<i>93</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	98
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	100
10.1. Grands projets	100
10.2. Plans d'action communs	103
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	106
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	106
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	110
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	111
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	112
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	112
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	114
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	114
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	118
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	121

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	122
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	122
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	123
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	124
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 124	
<i>EUSALP</i>	126
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	128
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	128
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	129
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	130
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	133
Documents.....	135
Résultats de la dernière validation	136

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La programmation cumulée atteint près de 247.8 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 48.65% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations de 580M€ :

- FEDER: 447 opérations programmées (dont 10 en Assistance Technique) - coût total éligible de 409M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 163M€. Le taux de programmation FEDER est de 45%.
- FSE: 59 opérations programmées (dont 3 en Assistance Technique) - coût total éligible de 171 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 83.8M€. Le taux de programmation FSE est de 57.7%.

Le niveau de certification atteint près de 111.5 M€ (fonds FEDER et FSE confondus), soit 21.89% de l'enveloppe, pour un coût total éligible d'opérations mis en appel de fonds de 180.1M€ :

- FEDER: coût total certifié de 117.7M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 34.9M€. Le taux de certification FEDER est de 9.6% de la maquette et de 21.32% si on le compare au montant total programmé
- FSE: coût total certifié de 62 M€. Le montant total de crédits européens pour ces opérations s'élève à 76M€. Le taux de certification FSE est de 52.6% et de 91% si on le compare au montant total programmé

Cette année, le Comité de programmation interfonds s'est réuni une fois et a été consulté par procédure écrite à 3 reprises. Il a sélectionné 133 projets FEDER pour un coût total de 52,5M€ et un montant FEDER de 20,9M€, et 12 projets FSE pour un coût total de 31.1M€ et un montant FSE de 16M€.

Le Comité de suivi commun à l'ensemble des programmes FEDER/FSE/IEJ/FEADER de la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est réuni quant à lui une fois en juin 2018 à Grenoble à Minatec. Cette instance de pilotage a permis de réunir les partenaires régionaux (consulaires, Département, services de l'Etat, agglomérations) et la Commission européenne, afin de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'état d'avancement des programmes de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que du Programme opérationnel national FSE, ont été traités. Cette réunion a aussi été l'occasion d'échanger avec la Commission européenne sur les perspectives de la future programmation 2021-2027.

Au regard du bilan de mise en œuvre du PO depuis son approbation, l'AG a souhaité initier une réflexion de révision du PO en 2018. Cette révision visait plusieurs objectifs :

- Consommer l'intégralité des fonds d'ici à 2023 : réaffecter les crédits qui ne seront pas mobilisés

d'ici à la fin du programme.

- Engager la totalité des crédits au plus tard en 2021 pour permettre d'engager le programme 2021-2027 dans de bonnes conditions.
- Harmoniser et simplifier les deux programmes autant que possible
- Les adapter aux besoins des territoires et aux nouvelles orientations régionales

Une large concertation des partenaires et territoires a permis de présenter au 1er trimestre 2019 une proposition de révision au comité de suivi.

L'année 2018 aura également été marquée par les travaux de convergence des pratiques et des procédures applicables à l'ensemble des programmes dont la Région est autorité de gestion. Ces travaux ont abouti au dépôt en juin 2018 d'un Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) commun aux PO régionaux Auvergne, Rhône-Alpes et Rhône-Saône. Les objectifs poursuivis par l'AG étaient :

- de pouvoir bénéficier de procédure commune et d'un traitement homogène des demandes de financement sur les Programmes dont la Région est autorité de gestion
- de simplifier les process et procédure, de réduire la charge de contrôle externe (échantillonnage unique) pour permettre un traitement plus fluide des porteurs
- de simplifier dans la mesure du possible l'accès aux FESI pour les porteurs de projet (dématérialisation, généralisation du recours au taux horaire pour les dépenses de personnel notamment).

En parallèle, la Direction des fonds européens a travaillé à la prise en compte des modifications réglementaires apportées par le règlement omnibus. Ainsi, les règles de gestion ont été modifiées pour tenir compte des nouveautés et simplification pour une mise en œuvre début 2019. Un travail restera à mener lorsque l'Etat membre publiera le décret d'éligibilité des dépenses mis à jour.

Les agents de la DFE ont pu bénéficier de formations de spécialisation, avec d'une part une formation relative à la certification et d'autre part, une formation généraliste la politique européenne et le post 2020.

Afin de sensibiliser les jeunes aux fonds européens, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé pour l'année scolaire 2017/2018 une action pilote destinée aux jeunes lycéens et apprentis, intitulée « L'Europe agit dans ma région ». Cette action a pour objectifs d'informer et de sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Union européenne en Auvergne-Rhône-Alpes, et de valoriser les projets financés par les fonds européens.

Après une séance de présentation en classe, réalisée entre novembre et décembre 2017 et animée par les Centres d'Information Europe Direct (CIED), les élèves participants ont dû réaliser un reportage sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

La remise du prix a eu lieu le 25 mai 2018. La classe lauréate est partie découvrir les institutions européennes les 13 et 14 juin.

CONTROLES

En termes de contrôle, huit audits d'opérations avec un complément de vérification de la fiabilité des indicateurs de performance ont été conduits en 2018 sur des opérations dont des dépenses ont été intégrées lors des deux appels de fonds de l'exercice comptable. L'autorité d'audit a émis un avis réservé d'assurance globale du système de gestion et de contrôle, malgré un taux d'erreur de 2,22%

très faiblement supérieur au taux de significativité (2%) et des mesures correctives prises lors de la mise en œuvre du DGSC unique.

L'année 2018 aura enfin vu l'activité générée par les contrôles externes s'accroître de manière significative au niveau de l'AG, concerné par un audit système diligenté par la Commission européenne et 30 audits d'opérations réalisés par la CICC avec un complément de vérification de la fiabilité des indicateurs de performance pour 10 d'entre elles.

L'audit CE a conclu à un fonctionnement correct, avec des améliorations nécessaires, prises en compte dans le cadre du travail de convergence des procédures entre PO. L'autorité d'audit a émis un avis réservé d'assurance globale du système de gestion et de contrôle, malgré un taux d'erreur de 3,13% légèrement supérieur au taux de significativité (2%) et des mesures correctives prises lors de la mise en œuvre du DGSC unique.

L'année 2018 a été fortement consacrée à la préparation de l'examen de performance. (cf parties 11.1 et 17). La mobilisation de la Direction a permis de débloquer la réserve de performance pour trois axes sur les quatre que comprend le programme.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	L'innovation au service des enjeux sociétaux	<p>Depuis 2014, 155 dossiers ont été programmés sur l'axe 1 pour un montant de 241 010 377.15€ (dont 90 229 536€ de FEDER) ce qui représente 43.61% de la maquette. 71 050 835.66€ ont été certifiés.</p> <p>Le taux global de programmation de l'OT1 (innovation et recherche) atteint 40,31%. Le nombre de dossiers programmés en 2018, soit 6, connaît un infléchissement au regard des années antérieures en raison de la priorisation apportée à la certification des dépenses afin de répondre aux objectifs du cadre de performance et du dégagement d'office, qui ont été atteints. Un projet de plateforme dédiée au transfert technologique au profit des PME régionales a été programmé pour une subvention de 1,4 M€, ainsi que 5 projets de R&D collaboratifs. Par ailleurs, le montant total de subvention correspondant aux demandes déposées en 2018, non encore programmées, représente plus de 12% de la maquette financière.</p> <p>Pour l'OT3 le taux global de programmation augmente de 10%, pour atteindre 53,40% (soit 32 050 071 € de FEDER) dans le domaine de la compétitivité des PME. L'attribution d'une aide de 4 M€ pour un nouvel instrument financier dédié aux jeunes entreprises innovantes (START UP&GO Auvergne Rhône-Alpes) a été programmée. Un appel à projets "actions collectives" a été lancé en fin d'année, et verra la concrétisation des actions à partir de 2019, représentant un budget global prévisionnel de 6 M€.</p> <p>3 opérations ont été programmées sur l'OT 2 pour un coût total de 642.114 € de FEDER. La programmation de cet OT atteint 52.11 %. D'une façon générale, l'effort de l'équipe qui a en charge l'instruction des demandes de subvention FEDER et la certification des dépenses a porté sur la certification afin d'atteindre l'objectif du dégagement d'office.</p>
2	La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable	<p>282 dossiers ont été programmés depuis 2014 pour un montant de 160 038 079€ (dont 69 525 061€ de FEDER) ce qui représente 47.56% de la maquette. 8 771 914€ ont été certifiés</p> <p>En 2018, 77 dossiers ont été programmés pour un cout total de 32 842 340 € et 16 517 544 € de FEDER.</p> <p>Concernant le transport durable seules 7 opérations d'ampleur modeste pour 679 920 euros de FEDER ont été programmées contre 12 l'an dernier. Le taux de programmation est de 35.81 %.</p> <p>4 projets de réhabilitations de friches ont été validés pour 1.7 M soit une moyenne de 445 256 euros par dossier. En 2017, 13 opérations avaient été programmées. Le taux de programmation s'élève à 47.01 %.</p> <p>La biodiversité compte 40 opérations programmées pour 4 M soit une moyenne de 101 855 euros de FEDER par dossier soit un taux de programmation de 40.71 %.</p> <p>L'OS 11 compte 14 dossiers programmés en 2018 pour un montant de 4 652 000 euros. La programmation atteint 43.44 %. Il reste essentiellement à programmer les opérations relevant des investissements territoriaux intégrés.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>D'une façon générale, l'effort de l'équipe qui a en charge l'instruction des demandes de subvention FEDER et la certification des dépenses a porté sur la certification afin d'atteindre l'objectif du dégageant d'office.</p> <p>L'OS 10 ne compte aucune opération programmée en 2018. En revanche les dépenses certifiées s'élèvent à 12.316.615 € de FEDER. En 2017, 7 opérations avaient été programmées. Le taux de programmation s'élève à 67.52%.</p> <p>12 projets visant à augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires publics ont été validés pour 5.330.375 € soit une moyenne de 444.197 € par dossier. En 2017, 17 opérations avaient été programmées. Le taux de programmation s'élève à 130.22%.</p>
3	Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre	<p>Depuis 2014, 50 opérations ont été programmées pour 30 106 939€ (dont 13 291 458€ de FSE), soit 40,99% de la maquette. 8 771 914€ ont été certifiés.</p> <p>Au titre de la programmation de l'OS16, 23 opérations ont été programmées en cumulé depuis le début du programme régional pour un coût total programmé cumulé de 17 661 643.46€ et un FSE programmé en cumulé de 8 281 634.06€.</p> <p>Sur l'année 2018, 9 dossiers ont été programmés, pour un coût total de 1 490 241,19€ et un montant FSE de 850 232,71€. 4 opérations collaboratives ont été programmées : AGFSCOP, CRMA, BGE Auvergne et IARA.</p> <p>Au titre de la certification, sur l'année 2018, 3 opérations ont été certifiées pour un coût total éligible de 1 205 731,82€ et un FSE de 439 477,29€. En particulier, le dossier porté par l'ADIE a été certifié pour un coût total retenu de 903 486,88€ et un FSE de 287 756,88€.</p> <p>L'opération dédiée à la promotion et l'accompagnement de la RES portée par AGFSCOP, initialement programmée en 2015 a été reprogrammée en 2018 pour prendre en compte des recettes supplémentaires.</p> <p>Au titre de la programmation de l'OS 17, 18 opérations ont été programmées en cumulé depuis le début du programme régional pour un coût total programmé cumulé de 3 489 297.59 € et un FSE programmé en cumulé de 2 166 488.96 €. Au 31 décembre 2018, 1594 salariés ont été accompagnés.</p> <p>Sur l'année 2018, 6 dossiers ont été programmés, pour un coût total de 944 555,44 € et un montant FSE de 594 948,81 €.</p> <p>Au titre de la certification, sur l'année 2018, 8 opérations ont été certifiées pour un coût total éligible de 1 297 627.43 € et un FSE de 778 567,46 €. Avec l'appel de fonds de mai 2019, la certification de l'axe est de 10 249 569€.</p>
4	Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie	<p>Depuis 2014, 6 opérations ont été programmées pour 137 391 735€ (dont 68 695 867€ de FSE) ce qui représente 63.65% de la maquette. 53 506 419€ ont été certifiés.</p> <p>En 2018, 4 opérations ont été programmées pour lesquelles le Conseil régional est maître d'ouvrage (montant total de 65 043 086 millions € soit un montant FSE de 32 521 543 € correspondant à un taux de 50% de cofinancement).</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Il s'agit de financement de parcours de formation accessibles aux demandeurs d'emploi et principalement à ceux rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Ces formations majoritairement à bas et moyen niveau de qualification (niveau V et IV) ont pour objet de permettre aux participants sans qualification professionnelle ou dont la qualification est obsolète d'atteindre gratuitement un premier niveau d'employabilité aux fins d'une insertion rapide et durable dans l'emploi. À cette fin, l'offre de formation a été élaborée au plus près des besoins de recrutement des entreprises.</p> <p>Le montant total de dépenses nouvelles certifié en 2018 a atteint 10 114 366 €.</p> <p>Les opérations se sont globalement bien déroulées, les échanges constants avec les organismes de formation titulaires ainsi que les contrôles au fil de l'eau mis en place par la Région ayant permis de s'assurer de la bonne mise en œuvre des exigences européennes. En termes d'indicateurs communs de réalisation et de résultat, les données ont été renseignées de façon complète par les titulaires et permettent de constater des taux de sorties positives satisfaisants : sur un total de 2235 participants sortis en 2018, près de 80 % ayant suivi un parcours certifiant ont validé leur certification totale et 35 % ont accédé à un emploi à l'issue immédiate de leur formation.</p>
5	Assistance technique FEDER	<p>Le coût total programmé cumulé est de 8 372 953€ avec 4 200 481€ de FEDER. 5 540 762€ sont certifiés. La programmation s'élève à 38,11%.</p> <p>Aucun dossier d'AT programmé en 2018 – un dossier RH a été programmé en 2016 pour 3 années pour un coût total de 6 315 246.80 € soit 3 157 623.40 € de FEDER, les années 2016 et 2017 ont été certifiées pour 1 807 152.19 €. La remontée des dépenses pour certification du solde 2018 est en cours par la DRH. Un dossier RH 2019-2023 sera programmé en 2019 le choix des OCS à 40 % de la masse salariale permettra de ne pas déposer de dossiers d'AT communication et évaluation.</p> <p>Le Nombre d'ETP dédié au FEDER est de 37 ETP</p> <p>Le travail engagé en 2017 sur la convergence des stratégies de communication s'est poursuivi . L'objectif est de disposer d'une stratégie unifiée autour des différents fonds européens et des différents programmes et de promouvoir l'action de l'UE.</p> <p>Un plan de communication interfonds a été élaboré en 2018 permettant de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/, outil central de communication. • Concours « L'Europe agit dans ma région » : 6 établissements - 121 élèves, une remise de prix organisée le 25 mai (120 personnes). • 5 réunions d'information et d'échanges auprès des bénéficiaires FEDER (102 participants), un dialogue

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>citoyen sur la politique de cohésion le, les Assises Régionales des élus locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion à mi-parcours sur la révision des programmes <p>Réalisation d'outils : plaquette La Région ARA et l'Europe, partenaires de vos projets », « Recueil 2018 des projets</p>
6	Assistance technique FSE	<p>Le coût total programmé cumulé est de 3 740 236€ avec 1 870 118€ de FSE. 347 528€ sont certifiés. La programmation de l'axe s'élève à 37,76%.</p> <p>Aucun dossier d'AT programmé en 2018 – un dossier RH a été programmé en 2016 pour 3 années pour un coût total de 2 862 676 € soit 1 431 338 € de FSE, aucun CSF n'a encore été fait, la remontée des dépenses pour certification du solde 2018 est en cours par la DRH. En 2018 un CSF est en cours de validation par DRFIP (prestation relative à la collecte d'indicateurs de résultat à moyen terme pour un montant de 11 712.96 € relatif à la phase 2 du lot 1 du marché et un CSF d'acompte de la phase 3 de 9 513.79 € sera fait début 2019.)</p> <p>La valeur de l'indicateur de réalisation S1 - Nombre d'ETP dédié au FSE soutenu – est de 10 ETP en 2018, du fait de la fusion des deux régions des agents ont été transférés sur le FEDER, de même la direction de l'apprentissage a sorti 3 agents pour d'autres missions d'audit.</p> <p>Les principales actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », • Concours « L'Europe agit dans ma région » : 6 établissements - 121 élèves, une remise de prix organisée le 25 mai (120 personnes). • 5 réunions d'information et d'échanges auprès des bénéficiaires FEDER (102 participants), un dialogue citoyen sur la politique de cohésion le, les Assises Régionales des élus locaux. • Réflexion à mi-parcours sur la révision des programmes • Réalisation d'outils : plaquette « La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets », « Recueil 2018 des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » et modèle type de « fiche projet » par fonds (2019).

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	60,00			0,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	60,00			11,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	50,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	50,00			4,00			
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	Plus développées	60,00			0,00			
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	Entreprises	Plus développées	60,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	9,00			0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			0,00			0,00		
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00			0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00		
S	S1	Nombre d'entreprises de haute technologie effectivement créées à l'issue d'une collaboration	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	OS1 - ACCROITRE L'OFFRE DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION MOBILISABLE PAR LES ENTREPRISES DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	1,03	2010	1,20	0,89		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R1	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Administrations (DIRDA) dans le PIB régional	0,00		0,00		0,94		0,91	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	300,00			38,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	300,00			312,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	119 700,00			35 410 477,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	119 700,00			18 260 520,00			Valeur cible 2023 : 119 700 000 €. Erreur technique SFC
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	300,00			132,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	300,00			378,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	294,00			189,00			106,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	60 623 201,87			54 138 250,10			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	360,00			234,00			106,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS2 - ACCROITRE LE DEVELOPPEMENT PAR LES ENTREPRISES DE PRODUITS, SERVICES ET PROCEDES INNOVANTS DANS LES DOMAINES DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	Taux	Plus développées	2,05	2010	2,40	1,95		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R2	Part des Dépenses Intérieures de Recherche et Développement Entreprises (DIRDE) dans le PIB régional	0,00		0,00		1,82		1,85	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	21 000,00			26 046,00			
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	prises fibre optique	Plus développées	21 000,00			26 046,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00			0,00			0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	26 046,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00		
S	S2	Nombre de prises fibre optique THD créées pour les entreprises et les sites publics par l'initiative publique	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	OS3 - DEVELOPPER LA COUVERTURE TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE DES ENTREPRISES ET DES SITES PUBLICS POUR SOUTENIR LA CROISSANCE SUR LE TERRITOIRE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	entreprises	Plus développées	0,00	2013	80,00	14,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R3	Taux de couverture en fibre optique THD des entreprises rhonalpines et des sites publics dont la couverture relève de l'initiative publique	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 000,00			1 206,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	2 000,00			1 177,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 177,00			1 080,00			1 080,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	OS4 - AUGMENTER LE NIVEAU D'APPROPRIATION DU NUMERIQUE PAR LES ENTREPRISES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises	PLAN D'ACTION : Valeur de référence 2014 disponible en juill	Plus développées	21.5	2014	53		28,26	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R4	Niveau d'appropriation du numérique par les entreprises		0		0		22		21.5

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	30,00			1,00			
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	services	Plus développées	30,00			22,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	0,00			0,00			0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	20,00			14,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	0,00		
S	S3	nombre de services nouveaux numériques mis à disposition du public dans les domaines de la santé et de l'éducation	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	OS5 - ACCROITRE LES NOUVEAUX SERVICES ET USAGES NUMERIQUES PRIORITAIREMENT DANS LES DOMAINES DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R5a	taux d'utilisation des services numériques en matière d'éducation	utilisateur	Plus développées	72%	2014	100%		0	Donnée indisponible. Nouvel indicateur prévu en substitution pour le RAMO 2020
R5b	taux d'utilisation des services numériques en matière de santé	utilisateur	Plus développées	8%	2014	65%		0	Donnée indisponible. L'évaluation d'impact qui débute en 2019 apportera des éléments sur le sujet

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R5a	taux d'utilisation des services numériques en matière d'éducation		0		0		52%		72%
R5b	taux d'utilisation des services numériques en matière de santé		0		0		12%		8%

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	360,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	360,00			519,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	360,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	360,00			519,00			
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	70,00			0,00			
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	entreprises	Plus développées	70,00			109,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00			0,00			0,00		
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	68,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00		
F	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00		
S	S4	Nombre d'entreprises installées dans les quartiers de la politique de la ville	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS6 - AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES PERENNES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R6a	Taux de création d'entreprises	Taux	Plus développées	14,40	2013	14,70	13,46		
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	Taux	Plus développées	69,80	2009	71,00	69,80		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R6a	Taux de création d'entreprises	0,00		0,00		12,60		14,50	
R6b	Taux de survie des entreprises à 3 ans	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux societaux
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	OS7 - AUGMENTER LA PART D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS RELEVANT DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R7	Taux d'emplois de proximité	Emploi	Plus développées	14,10	2012	14,80	25,70		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R7	Taux d'emplois de proximité	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 344,00			1 641,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 344,00			1 985,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 459,00			1 567,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 459,00			2 093,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	221,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 835,00			1 665,00			672,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	221,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 835,00			1 665,00			672,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00		

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS8 - ACCROITRE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR L'INNOVATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	Contrat de travail	Plus développées	10,60	2011	11,50	10,90		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R8	Part de l'emploi salarié relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)	0,00		0,00		0,00		10,89	

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS9 - ACCROITRE LA TAILLE DES PME ET FAVORISER LEUR DÉVELOPPEMENT A L'EXPORT

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R9	Evolution du nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en activité	Entreprise	Plus développées	2 100,00	2011	2 300,00	0,00		Donnée indisponible. Nouvel indicateur prévu en substitution pour le RAMO 2020

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R9	Evolution du nombre d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) en activité	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	35,00			1,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	35,00			11,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	19 491,00			1 552,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	19 491,00			10 541,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,70			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	13,80			9,00			7,22		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	250,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 541,24			1 719,00			1 503,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	OS10 - AUGMENTER LES ENERGIES DE SOURCES RENOUVELABLES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	Taux	Plus développées	21,00	2012	23,00	19,70		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R10	Part de la production d'EnR dans la consommation en Rhône-Alpes	0,00		19,70		22,70		21,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 120,00			986,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	6 120,00			2 807,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 968,00			205,00			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	2 968,00			7 452,00			Valeur cible 2023 : 3653 pour OS11+OS 12. Erreur technique SFC
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	30 000,00			690,00			
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	m²	Plus développées	30 000,00			60 956,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	1 861,00			1 010,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 016,19			832,00			0,00		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	0,00			0,00			0,00		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	42 478,50			16 918,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	34,24		
S	S5	Nombre de m2 de bâtiments rénovés en matière énergétique	0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS11 - AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES LOGEMENTS A VOCATION SOCIALE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	Taux	Plus développées	0,06	2009	18,00	9,90		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R11	Taux de logements sociaux réhabilités en matière énergétique	0,00		7,20		4,40		2,30	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	OS12 - AUGMENTER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS TERTIAIRES ET DANS LE LOGEMENT PRIVE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	tonnes équivalent CO2	Plus développées	11 142 000,00	2012	7 498 000,00	11 067 000,00		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R12	Nombre de tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur "logements tertiaires et résidentiels"	0,00		12 049 000,00		12 066 000,00		11 142 000,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 923,00			99,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	8 923,00			7 530,00			
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 800 507,00			704 721,00			Valeur fournie par la Direction Opérationnelle : collecte régionale auprès de l'Instance de pilotage des 14 réseaux billettisés OûRA !
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	utilisateurs	Plus développées	1 800 507,00			1 520 250,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 418,00			4 630,00			2 676,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	0,00			0,00			0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	1 497 420,00			934 600,00			40 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00		
F	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	0,00		
S	S6	Nombre d'utilisateurs de systèmes intermodaux de transport	0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	OS 13 - FAVORISER LE REPORT MODAL DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES VERS DES MODES DE TRANSPORT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET PLUS SOBRES SUR LE PLAN ENERGIE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs	Voyage	Plus développées	441	2013	554.5		0	Donnée indisponible

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R13	Evolution de la fréquentation annuelle des principaux réseaux de transport collectifs								

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	7 500,00			1 399,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	7 500,00			19 584,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	577,17			169,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	18 789,68			2 686,00			610,82		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS14 - PRÉSERVER LES TRAMES VERTES ET BLEUES ET RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	Réservoir biologique	Plus développées	0,00	2014	280,00	3,00		Donnée indisponible

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R14	Nombre d'espaces préservés ayant amélioré les conditions de circulation des espèces animales	17,00		42,00		7,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	80,00			10,00			
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	hectares	Plus développées	80,00			103,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	0,00			0,00			0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	93,01			16,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	0,00		
S	S7	Nombre d'hectares réhabilités suite aux opérations de requalification	0,00		

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	OS15 - ACCROITRE LA REQUALIFICATION DES FRICHES

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R15	Nombre de sites dépollués avec un process innovant	Site	Plus développées	0,00	2014	20,00	0,00		Donnée indisponible. Nouvel indicateur prévu en substitution pour le RAMO 2020

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R15	Nombre de sites dépollués avec un process innovant	0,00		0,00		0,00		0,00	

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					99,00	41,00	58,00				2,00	8,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					90,00	49,00	41,00				11,00	4,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					354,00	197,00	157,00				19,00	5,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					5 371,00	3 139,00	2 232,00				480,00	267,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					3 897,00	2 262,00	1 635,00				442,00	240,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					6 645,00	3 488,00	3 157,00				2 816,00	2 574,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					2 238,00	1 270,00	968,00				1 024,00	775,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					692,00	365,00	327,00				310,00	280,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					3 031,00	1 645,00	1 386,00				1 257,00	1 098,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	28,00	29,00	3,00	8,00	5,00	4,00	3,00	9,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	23,00	22,00	8,00	7,00	7,00	6,00	0,00	2,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	91,00	94,00	46,00	25,00	39,00	31,00	2,00	2,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 335,00	984,00	388,00	240,00	558,00	470,00	378,00	271,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	983,00	794,00	247,00	153,00	358,00	297,00	232,00	151,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	672,00	583,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	246,00	193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	55,00	47,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	388,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	Proportion (Entreprises)		Proportion	52,00 %			9,63			5,01 %	0,00%	0,00%	56,00 %	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
R16	Taux de création d'activités suite à un accompagnement en ante création	Plus développées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				10 101,00	5 455,00	4 646,00				1 033,00	627,00	406,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				3 843,00	1 883,00	1 960,00				370,00	206,00	164,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				798,00	370,00	428,00				75,00	33,00	42,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				419,00	170,00	249,00				28,00	9,00	19,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				7 003,00	4 103,00	2 900,00				495,00	308,00	187,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				1 338,00	772,00	566,00				113,00	73,00	40,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 358,00	801,00	557,00				82,00	53,00	29,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				782,00	449,00	333,00				58,00	39,00	19,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				3 969,00	2 665,00	1 304,00				460,00	329,00	131,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				4 300,00	2 483,00	1 817,00				441,00	275,00	166,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				9 414,00	4 616,00	4 798,00				695,00	357,00	338,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 248,00	1 402,00	846,00				347,00	256,00	91,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				594,00	329,00	265,00				22,00	16,00	6,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				9 647,00	4 981,00	4 666,00				1 012,00	565,00	447,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				245,00	143,00	102,00				29,00	19,00	10,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				5 073,00	2 737,00	2 336,00				461,00	234,00	227,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				17,00						8,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				16,00						7,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					17 902,00						1 603,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 928,00	2 646,00	2 282,00	1 514,00	814,00	700,00	1 769,00	905,00	864,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 172,00	1 085,00	1 087,00	492,00	228,00	264,00	623,00	277,00	346,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	450,00	223,00	227,00	158,00	70,00	88,00	88,00	37,00	51,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	228,00	107,00	121,00	73,00	23,00	50,00	67,00	25,00	42,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	3 975,00	2 342,00	1 633,00	767,00	459,00	308,00	1 175,00	639,00	536,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	727,00	409,00	318,00	251,00	153,00	98,00	144,00	78,00	66,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	639,00	380,00	259,00	148,00	81,00	67,00	327,00	197,00	130,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	368,00	209,00	159,00	99,00	50,00	49,00	174,00	105,00	69,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 933,00	1 307,00	626,00	487,00	331,00	156,00	592,00	362,00	230,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 417,00	1 404,00	1 013,00	629,00	371,00	258,00	569,00	293,00	276,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	4 889,00	2 415,00	2 474,00	1 248,00	588,00	660,00	1 860,00	917,00	943,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	840,00	499,00	341,00	285,00	182,00	103,00	460,00	264,00	196,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	367,00	209,00	158,00	71,00	40,00	31,00	101,00	49,00	52,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	4 497,00	2 309,00	2 188,00	1 470,00	739,00	731,00	1 635,00	765,00	870,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	75,00	46,00	29,00	55,00	29,00	26,00	54,00	34,00	20,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	2 798,00	1 562,00	1 236,00	817,00	416,00	401,00	726,00	375,00	351,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	3,00			2,00			2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	1,00			4,00			1,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		9 353,00			2 439,00			3 032,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	857,00	463,00	394,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	186,00	87,00	99,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	27,00	7,00	20,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	23,00	6,00	17,00

CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	591,00	355,00	236,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	103,00	59,00	44,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	162,00	90,00	72,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	83,00	46,00	37,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	497,00	336,00	161,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	244,00	140,00	104,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	722,00	339,00	383,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	316,00	201,00	115,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	33,00	15,00	18,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	1 033,00	603,00	430,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	32,00	15,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	271,00	150,00	121,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	2,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	3,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		1 475,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	entrepreneurs	34 600,00			17 902,00	9 928,00	7 974,00	0,52			1 603,00	968,00	635,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	Plus développées	9 353,00	5 211,00	4 142,00	2 439,00	1 343,00	1 096,00	3 032,00	1 581,00	1 451,00	1 475,00	825,00	650,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 3 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						5,00	2,00	3,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						76,00	34,00	42,00				1,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						8,00	2,00	6,00				0,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						50,00	18,00	32,00				1,00	1,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées						399,00	157,00	242,00				136,00	191,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	4,00	2,00	29,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1,00	0,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	4,00	2,00	13,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	21,00	51,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	Nombre (Entreprise)		Nombre	6 000,00			5,11			30 665,00			5 641,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017				2016							
			Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Qualitative				
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	25 024,00			5 923,00			19 101,00			5 923,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015				2014							
			Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Qualitative				
R17	Nombre de défaillances d'entreprises	Plus développées	13 178,00			6 521,00			6 657,00			6 657,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 3 / 8v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				12,00	1,00	11,00				1,00	0,00	1,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				5,00	1,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				2,00	1,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				1 577,00	605,00	972,00				36,00	21,00	15,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				107,00	45,00	62,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				109,00	39,00	70,00				1,00	1,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				515,00	225,00	290,00				3,00	2,00	1,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				375,00	139,00	236,00				10,00	9,00	1,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				685,00	237,00	448,00				24,00	10,00	14,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				165,00	69,00	96,00				1,00	0,00	1,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				65,00	31,00	34,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				408,00	125,00	283,00				10,00	5,00	5,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				15,00	6,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				440,00	189,00	251,00				16,00	10,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				78,00						70,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				3 642,00						1 859,00		
	Total général des participants					1 591,00						37,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4,00	0,00	4,00	7,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1,00	0,00	1,00	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	256,00	108,00	148,00	1 285,00	476,00	809,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	15,00	7,00	8,00	92,00	38,00	54,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	17,00	5,00	12,00	91,00	33,00	58,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	77,00	29,00	48,00	435,00	194,00	241,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	53,00	23,00	30,00	312,00	107,00	205,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	129,00	56,00	73,00	532,00	171,00	361,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	21,00	6,00	15,00	143,00	63,00	80,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	19,00	7,00	12,00	46,00	24,00	22,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	97,00	36,00	61,00	301,00	84,00	217,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	6,00	2,00	4,00	9,00	4,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	52,00	31,00	21,00	372,00	148,00	224,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			8,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	53,00			1 730,00			0,00		
	Total général des participants		261,00			1 293,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre
Priorité d'investissement	8v - l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 3

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	salariés	6 500,00			1 591,00	607,00	984,00	0,24			37,00	21,00	16,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	entreprises	4 500,00			1 848,00	0,00	0,00	0,41			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	Plus développées	261,00	109,00	152,00	1 293,00	477,00	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S9	Nombre d'entreprises sensibilisées	Plus développées	118,00			1 730,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					643,00	338,00	305,00						20,00	15,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					11 861,00	7 729,00	4 132,00						893,00	458,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					4 055,00	2 481,00	1 574,00						28,00	13,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					7 828,00	4 701,00	3 127,00						532,00	294,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					9 527,00	5 696,00	3 831,00						4 035,00	2 562,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					237,00	140,00	97,00						120,00	81,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					5 090,00	2 834,00	2 256,00						2 091,00	1 512,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	71,00	42,00	132,00	85,00	115,00	163,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	2 092,00	1 120,00	2 124,00	1 012,00	2 620,00	1 542,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	844,00	517,00	805,00	468,00	804,00	576,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	1 368,00	915,00	1 456,00	855,00	1 345,00	1 063,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1 661,00	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	20,00	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	743,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	Nombre (participants)		Nombre	9 747,00			0,30			2 972,00	1 790,00	1 182,00	41,00	28,00	13,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	2 931,00	1 762,00	1 169,00	712,00	446,00	266,00		2 219,00	1 316,00	903,00	1 847,00	1 083,00	764,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R18	Nombre des participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	372,00	233,00	139,00	372,00	233,00	139,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 4 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	42 800,00			16 315,00	9 680,00	6 635,00	0,38			1 685,00	1 083,00	602,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				7 895,00	5 058,00	2 837,00				1 234,00	805,00	429,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				5 099,00	3 320,00	1 779,00				492,00	362,00	130,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				429,00	235,00	194,00				34,00	23,00	11,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				429,00	235,00	194,00				34,00	23,00	11,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				2 681,00	1 673,00	1 008,00				197,00	132,00	65,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				10 220,00	6 305,00	3 915,00				994,00	680,00	314,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				3 414,00	1 702,00	1 712,00				494,00	271,00	223,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				4 697,00	2 800,00	1 897,00				425,00	287,00	138,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				9 249,00	4 755,00	4 494,00				1 020,00	607,00	413,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				287,00	192,00	95,00				27,00	24,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 427,00	1 907,00	1 520,00				438,00	268,00	170,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					16 324,00						1 685,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	4 475,00	2 605,00	1 870,00	4 563,00	2 842,00	1 721,00	5 592,00	3 150,00	2 442,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1 970,00	1 283,00	687,00	1 814,00	1 256,00	558,00	2 877,00	1 714,00	1 163,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 164,00	796,00	368,00	1 382,00	968,00	414,00	2 061,00	1 194,00	867,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	147,00	75,00	72,00	138,00	83,00	55,00	110,00	54,00	56,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	147,00	75,00	72,00	138,00	83,00	55,00	110,00	54,00	56,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	611,00	389,00	222,00	772,00	499,00	273,00	1 101,00	653,00	448,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	2 777,00	1 708,00	1 069,00	2 916,00	1 941,00	975,00	3 533,00	1 976,00	1 557,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	1 087,00	508,00	579,00	875,00	402,00	473,00	958,00	521,00	437,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 521,00	899,00	622,00	1 525,00	975,00	550,00	1 226,00	639,00	587,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 654,00	1 341,00	1 313,00	2 611,00	1 408,00	1 203,00	2 964,00	1 399,00	1 565,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	89,00	57,00	32,00	102,00	75,00	27,00	69,00	36,00	33,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	958,00	526,00	432,00	866,00	501,00	365,00	1 165,00	612,00	553,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		4 475,00			4 563,00			5 601,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00		
	Total général des participants		0,00		

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 4

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5

Axe prioritaire				5 - Assistance technique FEDER							
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			0,00	0,00	0,00	Des renforts ont été intégrés en 2016 pour remplacer des agents et appuyer l'équipe sur l'instruction des dossiers. Les besoins RH sont supérieurs aux prévisions du fait notamment de la complexité des dossiers.
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	ETP		30,00			37,10	9,71	27,39	
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			606,00			Il s'agit de la valeur annuelle.
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	participants		1 000,00			606,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus	38,00	13,00	25,00	31,90	9,00	22,90	23,22	0,00	0,00
S	S11	Nombre d'ETP soutenus	30,00						30,00	41,00	16,81
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	0,00			183,00			286,00		
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements	1 000,00			183,00			286,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S11	Nombre d'ETP soutenus		0,00	0,00
S	S11	Nombre d'ETP soutenus		4,86	0,91
F	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements		167,00	
S	S12	Nombre de participants aux séminaires/événements		167,00	

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS19 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS EFFICACE

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS19

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés	%		90,00	2014	95,00	86,75		la répartition par genre n'est pas pertinente au regard de la nature l'indicateur

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R19	Nombre de dossiers FEDER programmés par rapport aux dossiers déposés					100,00		0,00	

Axe prioritaire	5 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	OS20 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LES FONDS EUROPEENS

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 5 / OS20

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R20	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes	Sessions		34 000,00	2014	250 000,00	69 851,00		Il s'agit de la valeur annuelle.

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R20	Nombre de sessions ouvertes sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes			51 995,00		44 624,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2018		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		ETP	10,00			49,00	18,00	31,00	4,90			12,00	4,00	8,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		Participants	20,00			6,00			0,30			1,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
S13	Nombre d'ETP dédiés au FSE soutenus		14,00	6,00	8,00	16,00	6,00	10,00	7,00	2,00	5,00	0,00	0,00	0,00
S14	Nombre de séminaires/événements dédiés		0,00			1,00			4,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS21 - METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INSTRUCTION ET DE GESTION DES FONDS FSE EFFICACE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS21

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		Proportion (Pourcentage)		Proportion	95,00 %						73,52 %	0,00%	0,00%	73,52 %	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		83,00%	0,00%	0,00%	81,00%	0,00%	0,00%		86,11%	0,00%	86,11%	86,11%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		
R21	Nombre de dossiers FSE programmés par rapport aux dossiers déposés		95,83%	0,00%	0,00%	95,83%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	OS22 - ANIMER LE PROGRAMME ET VALORISER LES ACTIONS COFINANCEES PAR LE FSE

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 6 / OS22

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2018							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		Nombre (Pages)		Nombre	90 000,00			0,91%			81 605,00	0,00	0,00	69 851,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		11 754,00	0,00	0,00	5 138,00				6 616,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
R22	Nombre de pages dédiées au FSE consultées sur le site l'Europe s'engage en Rhône- Alpes		6 616,00	0,00	0,00	6 616,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	258
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	221

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 773,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	48,00					
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	71 050 835,66					
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	986,00					
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	41 873 508,00					
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	10 249 569,00					
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	1 591,00	607,00	984,00	37,00	21,00	16,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	17 902,00	9 928,00	7 974,00	1 603,00	968,00	635,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	16 315,00	9 680,00	6 635,00	1 685,00	1 083,00	602,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	53 506 419,35					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	221,00	0,00	0,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	Les données comptabilisées comme valeurs réalisées correspondent aux dossiers avec une valeur prévisionnelle qui font l'objet d'une demande de paiement. En effet, lorsque l'entreprise commence la coopération, l'opération connaît un début d'exécution et elle peut donc être considérée comme partiellement achevée. Les laboratoires sont considérés comme des entreprises dès qu'ils interviennent sur un champ concurrentiel, ils sont à ce titre comptabilisés dans l'indicateur
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	43 795 321,00	671 636,91	0,00	
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	14 328 730,00	4 723 510,40	0,00	Bien que le montant certifié soit inférieur à la cible 2018, il traduit une très forte mobilisation des équipes dans la mesure où ce taux était de 28% en fin 2017.
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	6 029 074,00	3 839 218,91	0,00	
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	1 554,00	1 293,00	0,00	L'enveloppe de l'OS17 a été surévaluée et la cible a été calculée en lien avec cette enveloppe.
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	16 299,00	6 946,00	4 507,00	Le service FSE a procédé à une révision du dispositif de l'OS 16 afin de dynamiser sa programmation notamment dans la perspective de la cible 2023.
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	14 630,00	10 155,00	5 592,00	Les entrées en formation sur l'année 2018 ont connu un démarrage tardif du fait du choix de la Région de changer de procédure de passage des marchés de formation pour la période 2018-2021, aux fins de privilégier la souplesse de l'offre de formation et de s'inscrire dans une logique accrue de résultats : la nouvelle procédure (accords cadre avec marchés subséquents) a ainsi impliqué un travail de mise en place plus long que la précédente (double mise en concurrence, nouvelles règles de financement axées sur les résultats impliquant une adaptation des outils de gestion...) avec comme conséquence des entrées de participants repoussées de quelques mois au regard des cadences des programmes de formation précédents
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	33 277 686,48	3 231 019,90	0,00	Les dépenses certifiées à ce jour au titre de l'axe 4 sont relatives à trois gros dossiers (RA0006822, RA0008282, RA0017059 : réalisation de parcours de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi) qui ont été programmés à hauteur d'un montant total s'élevant à 98 M€. Il convient de préciser qu'au moment de leur programmation ces actions étaient déjà bien avancées dans leur réalisation, ce qui a permis d'avoir des remontées de dépenses rapides et continues. La mise en œuvre des actions concernées a été fluide et conforme aux modalités de réalisation indiquées dans les offres des titulaires ainsi qu'aux exigences de la Région et du FSE inscrites dans les cahiers des charges des marchés de formation. Les remontées de dépenses ont ainsi pu être traitées et validées sans qu'aucune difficulté particulière n'ait été soulevée

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	0,00
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	0,00
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	0,00
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	0,00
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	1 475,00
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	Plus développées	2630			6 459,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	Plus développées	32			350,00		
1	F	IF1	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	67 368 192.71			413 797 184,00		
2	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	1000			6 120,00		
2	F	IF2	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FEDER	Plus développées	47 594 593.49			292 341 354,00		
3	F	IF3	Montant certifié TTC	Montant certifié TTC	FSE	Plus développées	10 598 654.74			64 844 578,00		
3	O	S10	Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours	salariés	FSE	Plus développées	2025			6 500,00		
3	O	S8	Nombre d'entrepreneurs accompagnés	entrepreneurs	FSE	Plus développées	12580			34 600,00		
4	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20071			42 800,00		
4	F	IF4	Montant certifié TTC	euros	FSE	Plus développées	35 282 697.52			215 867 884,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
1	FEDER	Plus développées	Total	413 797 184,00	50,00%	241 010 377,15	58,24%	217 103 627,41	71 050 835,66	17,17%	155	71 050 835,66
2	FEDER	Plus développées	Total	292 341 354,00	50,00%	160 038 079,04	54,74%	140 932 569,95	41 873 508,03	14,32%	281	41 873 508,00
3	FSE	Plus développées	Total	64 844 578,00	50,00%	30 106 939,22	46,43%	25 156 693,75	8 771 913,58	13,53%	50	10 249 569,00
4	FSE	Plus développées	Total	215 867 884,00	50,00%	137 391 734,83	63,65%	137 391 734,83	53 506 419,35	24,79%	6	53 506 419,35
5	FEDER	Plus développées	Total	22 044 000,00	50,00%	8 372 953,12	37,98%	8 372 953,12	5 540 761,94	25,14%	10	
6	FSE	Plus développées	Total	9 905 000,00	50,00%	3 740 236,00	37,76%	3 740 236,00	347 528,30	3,51%	3	
Total	FEDER	Plus développées		728 182 538,00	50,00%	409 421 409,31	56,23%	366 409 150,48	118 465 105,63	16,27%	446	112 924 343,66
Total	FSE	Plus développées		290 617 462,00	50,00%	171 238 910,05	58,92%	166 288 664,58	62 625 861,23	21,55%	59	63 755 988,35
Total général				1 018 800 000,00	50,00%	580 660 319,36	56,99%	532 697 815,06	181 090 966,86	17,77%	505	176 680 332,01

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		13	FR71	900 000,00	900 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR71	3 543 095,44	3 097 186,57	850 441,03	8
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR71	940 450,30	940 450,30	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	03		24	FR71	100 000,00	100 000,00	99 924,25	1
1	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	01		24	FR71	639 679,90	319 839,95	153 002,47	1
1	FEDER	Plus développées	047	01	03	07	02		13	FR71	22 014 853,00	22 014 853,00	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	047	01	07	07	02		13	FR71	1 287 350,40	1 287 350,40	1 287 350,40	1
1	FEDER	Plus développées	055	01	02	01	03		14	FR71	429 800,00	429 800,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	01	07	03		24	FR71	552 380,12	313 690,06	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		07	FR71	7 896 702,55	7 896 702,55	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		01	FR71	667 974,08	667 974,08	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR71	1 241 708,68	1 241 708,68	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		04	FR71	3 253 453,89	3 253 453,89	0,00	6
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		05	FR71	653 251,60	653 251,60	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR71	8 922 023,40	6 405 898,40	1 272 870,00	10
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		07	FR71	7 439 834,00	6 393 764,17	1 258 633,26	14
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		09	FR71	293 976,50	293 976,50	154 550,55	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		11	FR71	964 639,73	964 639,73	103 152,08	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		13	FR71	2 939 419,45	2 423 496,45	902 948,68	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR71	5 002 052,93	4 425 872,93	315 443,10	8
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		06	FR71	829 282,00	829 282,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR71	263 702,38	263 702,38	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		04	FR71	2 357 440,11	1 052 010,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR71	7 087 914,49	3 490 330,16	1 209 146,06	6
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		07	FR71	8 061 403,85	4 613 338,00	0,00	4
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		08	FR71	1 080 285,45	270 248,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR71	345 908,40	218 651,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		07	FR71	5 731 481,10	4 318 620,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	01	07	01		13	FR71	3 853 731,79	1 708 609,65	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		24	FR71	265 754,00	265 754,00	65 489,53	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		24	FR71	1 225 233,62	1 076 640,45	491 735,47	6
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	01		16	FR71	8 000 000,00	8 000 000,00	6 000 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	04	01	07	03		16	FR71	5 000 000,00	5 000 000,00	3 750 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR71	5 521 054,34	5 176 183,51	2 163 375,96	10
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		08	FR71	1 686 289,00	1 154 187,00	736 348,94	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		13	FR71	1 030 000,00	515 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR71	6 237 907,09	5 672 236,67	119 731,90	11
1	FEDER	Plus développées	066	04	01	07	03		16	FR71	55 800 000,00	55 800 000,00	41 850 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	01	03		17	FR71	3 916 814,00	3 916 814,00	356 600,00	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR71	1 145 131,38	992 359,19	413 782,82	4
1	FEDER	Plus développées	067	04	07	07	03		24	FR71	15 813 889,61	15 813 889,61	3 953 472,40	1
1	FEDER	Plus développées	069	01	01	07	03		24	FR71	1 082 081,20	772 081,20	235 957,94	4
1	FEDER	Plus développées	073	01	01	01	03		24	FR71	3 324 549,00	3 324 549,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	01	02		13	FR71	1 135 289,76	1 035 172,26	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	01	02		19	FR71	723 266,00	723 266,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	01	02		21	FR71	463 000,00	463 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	03	02		19	FR71	1 144 861,60	1 144 861,60	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		13	FR71	4 781 131,94	4 781 131,94	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR71	1 723 308,47	1 641 345,18	223 465,90	2
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	01	02		13	FR71	1 148 609,00	1 148 609,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		13	FR71	14 197 393,72	12 191 055,37	1 296 588,22	4
1	FEDER	Plus développées	081	01	01	01	02		13	FR71	363 993,42	345 320,47	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR71	1 038 781,46	727 147,02	268 387,13	1
1	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR71	4 843 243,00	4 530 993,49	1 427 462,05	4
1	FEDER	Plus développées	123	01	07	07	03		24	FR71	105 000,00	103 330,00	90 975,52	1
2	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	04		12	FR71	463 710,00	200 000,00	463 709,98	2
2	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	04		22	FR71	373 619,18	120 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	04		12	FR71	1 844 875,00	1 199 168,75	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	003	01	02	07	04		07	FR71	6 393 842,00	2 877 229,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	01	07	04		22	FR71	1 506 947,00	354 132,55	516 268,93	1
2	FEDER	Plus développées	010	01	03	07	04		22	FR71	476 800,00	476 800,00	162 714,77	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	011	01	02	07	04		18	FR71	11 750 000,00	11 750 000,00	3 446 235,21	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		01	FR71	422 667,90	169 067,16	420 922,90	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		18	FR71	436 883,00	436 883,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR71	7 058 371,00	6 208 371,00	4 563 545,67	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		10	FR71	1 467 100,00	660 195,00	914 069,55	1
2	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		22	FR71	960 884,92	483 436,48	692 515,28	6
2	FEDER	Plus développées	012	01	03	07	04		22	FR71	1 449 010,00	1 449 010,00	1 145 912,62	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	01	04		18	FR71	756 446,83	756 446,83	685 604,66	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		18	FR71	11 455 739,00	9 040 739,00	750 044,71	10
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		19	FR71	3 663 463,78	3 230 963,78	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		21	FR71	439 100,00	439 100,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		22	FR71	1 178 000,00	589 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		18	FR71	4 169 130,30	3 670 709,30	480 438,06	6
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		19	FR71	359 085,95	359 085,95	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		20	FR71	839 381,70	839 381,70	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		21	FR71	781 000,00	781 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR71	2 039 836,00	1 040 512,50	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		24	FR71	322 505,20	167 652,60	322 505,20	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		15	FR71	72 215,35	36 107,68	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		17	FR71	584 114,00	584 114,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		18	FR71	5 978 607,72	5 978 607,72	108 100,78	6
2	FEDER	Plus développées	013	01	03	07	04		22	FR71	976 486,00	976 486,00	210 380,11	2
2	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR71	16 862 188,42	16 587 591,46	3 256 327,13	15
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	01	04		22	FR71	3 733 829,60	2 559 688,00	3 678 065,98	1
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR71	6 196 545,35	4 753 446,98	0,00	9
2	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		24	FR71	916 084,91	791 906,91	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	014	01	03	07	04		22	FR71	489 416,26	489 416,26	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	015	01	03	07	04		22	FR71	812 343,26	376 585,81	454 429,79	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		18	FR71	867 743,73	867 743,73	404 081,16	1
2	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		20	FR71	968 467,00	968 467,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		22	FR71	2 364 415,26	2 273 875,18	250 262,52	2
2	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		22	FR71	255 000,00	170 000,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	036	01	03	07	04		22	FR71	650 000,00	200 000,00	650 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	043	01	01	07	04		12	FR71	834 795,00	834 795,00	769 458,75	2
2	FEDER	Plus développées	043	01	03	07	04		13	FR71	900 000,00	900 000,00	900 000,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		12	FR71	170 393,55	145 196,77	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		13	FR71	1 302 603,70	1 302 603,70	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	01	07	04		22	FR71	655 960,00	655 740,00	81 296,95	3
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	01	04		12	FR71	62 550,00	39 500,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		13	FR71	261 424,49	242 050,69	141 942,20	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	02	07	04		22	FR71	116 686,40	108 897,20	116 686,40	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		12	FR71	329 079,00	318 411,20	0,00	2
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		13	FR71	140 000,00	140 000,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	03	07	04		22	FR71	707 108,58	707 108,58	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	04		22	FR71	8 233 631,43	8 233 631,43	4 594 397,80	4
2	FEDER	Plus développées	085	01	01	04	06		22	FR71	68 203,10	68 203,10	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	05	06		22	FR71	119 711,89	119 711,89	86 192,64	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	06	06		01	FR71	266 635,89	256 635,89	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR71	36 854,00	36 854,00	34 697,41	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		18	FR71	30 456,00	30 456,00	30 456,00	1
2	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR71	16 338 210,10	16 197 908,31	4 482 972,64	118
2	FEDER	Plus développées	086	01	02	07	06		22	FR71	120 480,00	120 480,00	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	086	01	07	07	06		22	FR71	475 759,47	467 773,78	238 491,52	17
2	FEDER	Plus développées	089	01	01	07	06		22	FR71	3 890 163,00	3 890 163,00	3 445 300,93	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	03	07	06		22	FR71	270 222,78	270 222,78	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	01	06		22	FR71	1 589 010,00	945 460,95	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	089	01	07	07	06		22	FR71	20 782 285,04	19 987 844,35	3 375 479,78	25
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	24	FR71	9 858 502,75	6 861 640,49	4 007 466,88	11
3	FSE	Plus développées	104	01	07	07		03	24	FR71	17 206 087,37	15 303 027,55	3 468 150,74	22
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		03	24	FR71	2 874 604,46	2 874 604,46	1 296 295,96	16
3	FSE	Plus développées	106	01	07	07		08	24	FR71	167 744,64	117 421,25	0,00	1
4	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR71	137 391 734,83	137 391 734,83	53 506 419,35	6
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			18	FR71	71 890,00	71 890,00	40 441,77	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	01	07			24	FR71	6 315 246,80	6 315 246,80	3 614 304,38	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion
5	FEDER	Plus développées	121	01	02	07		24	FR71	61 779,50	61 779,50	52 719,71	1
5	FEDER	Plus développées	121	01	07	07		18	FR71	1 690 392,88	1 690 392,88	1 684 584,71	2
5	FEDER	Plus développées	121	07	01	07		18	FR71	38 624,54	38 624,54	38 343,81	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07		18	FR71	49 890,00	49 890,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	122	01	07	07		24	FR71	88 845,00	88 845,00	88 725,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	01	07		13	FR71	32 484,40	32 484,40	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	123	01	07	07		18	FR71	23 800,00	23 800,00	21 642,56	1
6	FSE	Plus développées	121	01	07	07	08	18	FR71	697 560,00	697 560,00	315 464,30	1
6	FSE	Plus développées	121	07	01	07	08	18	FR71	2 862 676,00	2 862 676,00	0,00	1
6	FSE	Plus développées	122	01	07	07	08	24	FR71	180 000,00	180 000,00	32 064,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais	6	0,00		0,00	

soutenus par le FSE					
---------------------	--	--	--	--	--

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE))

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Concernant le suivi donné aux résultats des évaluations, il convient de rappeler que le PO Rhône-Alpes a fait l'objet d'une évaluation de mise en œuvre dont le rapport final a été remis en juillet 2017.

L'objectif de cette évaluation était d'établir un jugement sur l'efficacité des dispositifs de communication grand public, d'animation territoriale et d'accompagnement au montage de dossiers. Sur la base des constats établis à l'issue de l'évaluation, une série de recommandations a été proposée à l'autorité de gestion.

Afin de communiquer prioritairement sur des thématiques méconnues du grand public, un concours entre lycéens de filière professionnelle et apprentis a été organisé en 2017/ 2018. Les jeunes ont ainsi pu dialoguer avec des praticiens des fonds européens et des porteurs de projets et ont réalisé des vidéos sur des projets financés par les fonds européens publiées sur le site internet l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes (<https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/concours-leurope-agit-dans-ma-region>). Le dialogue citoyen qui s'est déroulé en septembre 2018 a également permis de communiquer auprès du grand public. Ainsi, l'autorité de gestion a développé de nouveaux outils de communication. Les publics identifiés dans le plan de communication ont fait l'objet d'évènements ciblés, comme les réunions bénéficiaires ou les réunions du Vice-Président en charge des fonds européens auprès des élus locaux. Enfin, concernant le renforcement préconisé du suivi et de l'évaluation des actions de communication, l'autorité de gestion a systématiquement réalisé un bilan des évènements organisés. Les indicateurs relatifs à la communication font l'objet d'un suivi régulier (statistiques du site internet) et des questionnaires de satisfaction ont été établis suite au concours jeune et aux réunions bénéficiaires.

En matière de recrutement de projets, l'autorité de gestion s'est attachée à rendre plus lisibles et accessibles les informations et documents disponibles sur le site. L'ergonomie du site a été repensée, des rubriques destinées à des profils ciblés sont désormais accessibles (« Tout savoir sur les financements européens » pour le grand public ou « j'ai un projet » pour les porteurs de projet). Un schéma intitulé « la marche à suivre » présente les différentes étapes depuis le dépôt du projet. Afin de mobiliser davantage les relais territoriaux, le Vice-président régional en charge des fonds européens s'est rendu dans les territoires en 2018. Il a rencontré les élus locaux et rappelé les possibilités offertes par le programme opérationnel. Un stand relatif aux fonds européens a également été tenu lors des assises régionales des libertés locales fin 2018.

L'évaluation de mise en œuvre a souligné la nécessité de renforcer les capacités administratives des porteurs de projets. A cet effet, l'autorité de gestion a organisé 11 réunions bénéficiaires inter fonds et inter programmes depuis 2016. Pour l'année 2018, cinq réunions ont eu lieu : deux à Lyon, une à Chambéry, une à Rovaltain et une à Grenoble. Ces réunions s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement renforcé des porteurs puisqu'elles permettent d'échanger sur des thématiques ciblées telle que la demande de paiement. Le porteur de projet bénéficie en outre d'un accompagnement personnalisé, en amont du dépôt de sa demande, notamment grâce à la fiche contact disponible sur le site qui permet de mettre directement en relation le porteur de projet avec l'interlocuteur adéquat.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Évaluation de la mise en oeuvre du Programme Opérationnel FEDER/FSE Rhône-Alpes 2014-2020	FEDER FSE	12	2016	5	2017	Procédure	01 02 03 04 06 08 10	L'objectif de cette évaluation était d'établir un jugement sur l'efficacité des dispositifs de communication grand public, d'animation territoriale et d'accompagnement au montage de dossiers. Sur la base des constats établis à l'issue de l'évaluation, une série de recommandations a été proposée à l'autorité de gestion.	L'évaluation a mis en exergue certaines difficultés Communication grand public limitée, peu articulée avec la communication régionale et peu suivie : - Impact limité sur la connaissance concrète de l'action de l'Europe - Volet grand public du plan de communication est insuffisamment mis en œuvre, en particulier à destination des publics spécifiques - Défaut de suivi dans les actions de communication mises en place. Dispositif dynamique qui peut être amélioré : - Les bénéficiaires potentiels attendent davantage des journées d'information - Le guide du porteur de projet et le site l'Europe s'engage ne sont pas suffisamment visibles pour les bénéficiaires potentiels - Mobilisation limitée des relais territoriaux (départements, Intercommunalités) dans le recrutement de projets - Dispositif d'animation qui fait surtout émerger des projets dans le département du Rhône, portés par des acteurs publics et qui n'est pas en mesure de faire émerger certains types de porteurs de projets (ESS) Dispositif d'accompagnement globalement efficace qui pourrait être mieux adapté aux besoins des

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Pour répondre aux problèmes évoqués au RAMO 2017 sur les difficultés liées à la profusion de règles (Commission, CGET, CICC, DGEFP, ...) qui nuisent à une bonne diffusion de l'information auprès des bénéficiaires, un énorme travail de convergence, en lien avec l'écriture du DSGC unique, a été mené. Il a abouti à la rédaction d'un guide commun aux PO Auvergne, RA et RS complété par plus de 30 fiches de procédures communes FEDER et FSE. Néanmoins, l'AG se heurte en audit d'opération à des points de contrôles de plus en plus poussés. Cela conduit l'AG à appliquer des points de contrôle toujours plus nombreux faisant reculer l'objectif de simplification des procédures d'attributions des aides FESI. Par ailleurs, le niveau de contrôle est tel que les conclusions d'audit d'opération débouchent sur des interprétations réglementaires discutables (car ne reposant sur aucune jurisprudence établie) et parfois défavorables au porteur.

Concernant le FSE et l'IEJ, les difficultés liées au traitement des indicateurs sont en passant d'être closes. L'utilisation d'un logiciel agrégateur développé en interne par la Direction de l'Informatique a permis de clarifier les règles de collectes et de fiabiliser les pratiques. Ainsi, plus de 5 millions de données liées à plus de 40000 participants ont été collectées, sécurisées et sont disponibles pour alimenter les RAMO, les demandes européennes ou nationales. De plus tous les dossiers disposent maintenant d'un serveur sécurisé où sont déposées des copies des questionnaires. Le dernier problème existant est lié à Synergie qui ne sait toujours pas gérer, ni importer ces données correctement, ce qui a nécessité de gérer le contrôle du cadre de performance en dehors de cet outil.

En 2018, les services instructeurs ont dû encore faire face au poids très important des contrôles. Certaines opérations ou opérations ont même fait l'objet de contrôles multiples : visite sur place de l'AG, contrôle ciblé risque de l'AC et audit CICC.

Malgré une reprise en main par le CGET, les difficultés liées à Synergie sont encore importantes : en cas d'erreur de saisie ou de bug il est nécessaire de faire une demande de travaux et les délais de traitement par l'ASP restent très longs. Synergie évolue régulièrement et suite à ces évolutions de nouveaux champs apparaissent. De plus, il arrive que l'AC ne dispose pas des mêmes données que l'AG, engendrant des échanges et des interventions de l'ASP. Au final, Synergie s'est amélioré mais reste encore un outil perfectible.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'Autorité de gestion, grâce à un pilotage de la performance, s'est aperçue l'an dernier de l'éloignement entre les valeurs des indicateurs et les cibles à atteindre au 31,12,2018. Dès lors, l'autorité de gestion a initié un suivi régulier de l'évolution de ces indicateurs, évoqué dans le rapport annuel de mise en oeuvre soumis en 2018 portant sur l'année 2017.

La modification réglementaire intervenue en février 2018 permettant la comptabilisation des indicateurs de réalisation pour des opérations partiellement achevées a été très utile à l'autorité de gestion. En effet, cette réglementation s'est concrétisée par la réalisation d'un plan d'action dans la perspective de l'atteinte du cadre de performance.

Pour chaque indicateur du cadre de performance, une définition de l'interprétation de la notion de "partiellement achevée" a été définie. Les justificatifs permettant la prise en compte de la valeur des indicateurs ont été précisément définis dans le plan d'action tout comme la procédure à suivre afin d'assurer une véritable traçabilité de ces remontées d'informations. Ce plan d'action qui s'est déroulé pendant plusieurs mois a été ponctué de points réguliers afin de connaître précisément l'évolution des valeurs pour pouvoir anticiper l'examen de performance.

Cette action qui a été très mobilisatrice pour les agents a permis une forte progression des valeurs des indicateurs puisque les axes 1 et 2 du programme Rhône Alpes ont pu débloquer la réserve de performance.

PLAN D'ACTION INDICATEURS

-CO26 Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche

INTERPRETATION : Pour prendre en compte les opérations partiellement achevées: on considère que l'entreprise coopère dès que l'opération a connu un début d'exécution.

JUSTIFICATIF: justificatif de paiement ou demande de paiement

PROCEDURE : relance des porteurs de projets par mail, ajout du justificatif au dossier, commentaire dans le système d'information pour justifier que la valeur est renseignée au titre du plan d'action indicateurs.

-CO04 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier

INTERPRETATION : Dès lors que l'entreprise entre dans l'opération on considère qu'elle va bénéficier du soutien.

JUSTIFICATIF : mail du porteur ou annexe 7 indicateurs

PROCEDURE : relance des porteurs de projets par mail, ajout du justificatif au dossier, commentaire dans le système d'information pour justifier que la valeur est renseignée au titre du plan d'action indicateurs.

-CO31 Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique

INTERPRETATION : Il faut que l'opération soit achevée donc seuls les logements terminés sont comptabilisés

JUSTIFICATIF : procès verbal de réception de travaux ou annexe 7 indicateurs

PROCEDURE : relance des porteurs de projets par mail, ajout du justificatif au dossier, commentaire dans le système d'information pour justifier que la valeur est renseignée au titre du plan d'action indicateurs.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	2 Place André Latarjet 69008 LYON
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du	

règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité	Organisme de droit public ou de droit privé

juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Auvergne Rhône- Alpes
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	2 Place André Latarjet 69008 LYON
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	appel d'offres ouvert
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 sept. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 813 889,61
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 250 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 250 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 250 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	prêt d'honneur création (PHI création)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	578 329,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	19
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	19
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	19
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>prêt à taux zéro développement</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	50 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1

29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	192 776,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	192 776,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	405,32
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs	

agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	11 813 889,61
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 200 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 200 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	519,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de	20,00

l'indicateur de réalisation	
-----------------------------	--

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 000 000,00
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	30 400 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	3 nov. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Instrument financier géré sous la responsabilité du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion, conformément à l'article 38, paragraphe 1, point b), sise 1 esplanade François Mitterrand, CS 20033, 69269 LYON cedex 2 L'autorité de gestion a confié les tâches d'exécution, conformément à l'article 38 paragraphe 4, point b), à EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial), sise 27-31

	avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en	Bloc financier séparé

œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC Bpifrance (Etablissement public à caractère industriel et commercial)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	coopération public public suite à appel à manifestation d'intérêt infructueux
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	26 nov. 2015
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	34 400 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	18 400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	25 800 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	13 800 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	13 800 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00

15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	12 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	12 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	498 927,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	146 665,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	352 262,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Pret FEDER Innovation</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	24 355 487,95
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	24 355 487,95
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits,	20 228 387,95

participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 721 971,89
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 721 971,89
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	10 506 416,06
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	191
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	189
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	185
29.1. dont grandes entreprises	12
29.2. dont PME	173
29.2.1. dont micro-entreprises	74
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	87 764 652,66
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	37 709 127,57
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	50 055 525,09
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres	7,50

produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	9,82
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	335 719,65
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	335 719,65
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	50 400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	12 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	12 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO27 - Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	83 182 488,09
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	475,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	185,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO26 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec

	<i>des organismes de recherche</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Non concerné

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - L'innovation au service des enjeux sociétaux
-----------------	--

En l'absence de résultats d'évaluations, cette partie propose une analyse de la valeur atteinte par les indicateurs de réalisation inscrits dans le cadre de performance du programme.

Pour rappel, l'autorité de gestion a mobilisé la possibilité offerte en février 2018 par la commission européenne de comptabiliser les indicateurs relatifs à des opérations partiellement achevées. Cette évolution réglementaire a permis, pour plusieurs axes, de montrer une réelle progression des valeurs des indicateurs de réalisation par rapport aux valeurs de l'année 2017.

La mise en œuvre d'un plan d'action indicateur précisé dans la partie 6 du présent rapport a permis d'atteindre les objectifs de performance de l'année 2018 dans la majorité des cas.

L'axe 1 comprend trois indicateurs dans son cadre de performance.

- L'indicateur CO26 "Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche" a dépassé l'objectif 2018 puisqu'il atteint 150% de la valeur cible au 31/12/2018 grâce à la comptabilisation des opérations partiellement achevées. La valeur du CO26 était de 0 au 31/12/2017 car aucune opération n'était totalement terminée. Cet indicateur CO26 concerne la recherche (OT1) : on peut noter que la dynamique de programmation est bonne, aussi les crédits seront reventilés afin d'accroître l'offre de RDI mobilisable par les entreprises (en lien avec l'AAP IRICE de la Région), soutenir les « pépites » issues des structures de valorisation de la recherche, en lien avec les incubateurs des SATT. Enfin les actions 2019-2023 pourront être prioritaires au soutien des investissements du CEA (nano 2022), au Pack ambition ainsi que sur les appels à projets régionaux (IRICE et R&D booster) et nationaux (FUI).

- L'indicateur CO04 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier" : son objectif 2018 est dépassé (105%) grâce à la comptabilisation des opérations partiellement achevées ; conformément à ce qui était pressenti dans le Rapport annuel de mise en œuvre soumis en 2018 portant sur l'année 2017. On peut noter que pour les usages numériques la demande est très forte (e-éducation, transformation numérique des entreprises). Les besoins pour les actions portées par la Région dans le cadre de la feuille de route du numérique et pour la transformation digitale, l'e-éducation et la e-santé font ainsi l'objet d'une révision à la hausse pour l'OT2.

Quant à l'indicateur financier, il n'atteignait que 65% en 2017 et a atteint 105% fin 2018 grâce à une forte mobilisation des équipes pour accélérer le rythme de certification.

Axe prioritaire	2 - La transition énergétique, les transports et l'environnement comme levier du développement durable
-----------------	--

En l'absence de résultats d'évaluations, cette partie propose une analyse de la valeur atteinte par les indicateurs de réalisation inscrits dans le cadre de performance du programme.

Pour rappel, l'autorité de gestion a mobilisé la possibilité offerte en février 2018 par la commission européenne de comptabiliser les indicateurs relatifs à des opérations partiellement achevées. Cette évolution réglementaire a permis, pour plusieurs axes, de montrer une réelle progression des valeurs des indicateurs de réalisation par rapport aux valeurs de l'année 2017.

La mise en œuvre d'un plan d'action indicateur précisé dans la partie 6 du présent rapport a permis d'atteindre les objectifs de performance de l'année 2018 dans la majorité des cas.

L'axe 2 comporte deux indicateurs dans son cadre de performance.

- Pour le CO31, OT4, "Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique", la cible 2018 est atteinte à 99% grâce à la comptabilisation des opérations partiellement achevées, alors que sa valeur était à 0 fin 2017. Le plan de relance énoncé dans le RAMO 2018 s'est avéré efficace pour faire progresser la valeur de l'indicateur CO31. Peu d'opérations de réhabilitation thermique souvent longues à réaliser sont terminées et donc peu soldées d'où un décalage dans la remontée de valeur de l'indicateur. Ces mesures dans le domaine de la réhabilitation thermique des logements sociaux et des bâtiments publics sont fortement sollicitées par les collectivités locales et les bailleurs sociaux, dans une dynamique accrue avec l'ouverture aux lycées et aux collèges en 2018 sur le PO Rhône-Alpes. Sur ce PO Rhône-Alpes, les 6 agglomérations ITI ont sollicité une révision de leur maquette. Des demandes ont également été exprimées pour financer d'autres types de bâtiments : lycées privés, EPHAD, piscines. Les opérations programmées ainsi que le stock de dossiers déposés permettent de consommer les enveloppes initiales. Il a ainsi été proposé une enveloppe supplémentaire pour financer de nouveaux projets.

L'indicateur financier a quant à lui atteint l'objectif 2018 à 88% grâce à une forte mobilisation des équipes pour accélérer le rythme de certification dans la mesure où un an auparavant le niveau de certification était de 28%.

Hors cadre de performance, sur la thématique "Environnement", "la préservation des trames vertes et bleues" rencontre une sous consommation sur certains contrats, notamment car ils se réalisent sur un périmètre qui dépasse les zones prioritaires du SRCE. Il a été proposé dans le cadre de la révision du PO de rendre éligibles les communes hors périmètre SRCE afin de garder une cohérence dans l'action cofinancée par le FEDER.

Axe prioritaire

3 - Soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'oeuvre

En l'absence de résultats d'évaluations, cette partie propose une analyse de la valeur atteinte par les indicateurs de réalisation inscrits dans le cadre de performance du programme.

Pour rappel, l'autorité de gestion a mobilisé la possibilité offerte en février 2018 par la commission européenne de comptabiliser les indicateurs relatifs à des opérations partiellement achevées. Cette évolution réglementaire a permis, pour plusieurs axes, de montrer une réelle progression des valeurs des indicateurs de réalisation par rapport aux valeurs de l'année 2017.

La mise en œuvre d'un plan d'action indicateur précisé dans la partie 6 du présent rapport a permis d'atteindre les objectifs de performance de l'année 2018 dans la majorité des cas.

L'axe 3 compte quant à lui trois indicateurs dans le cadre de performance. Au titre de l'axe 3, l'objectif 2018 de l'indicateur S08 de l'OS 16 "Nombre d'entrepreneurs accompagnés" a été atteint (142,3%). Sur la priorité d'investissement 8 3i, 17 902 participants ont été accompagnés depuis le début du programme. La cible à 2023 étant de 34 600 participants accompagnés, le service FSE a procédé à une révision du dispositif de l'OS 16 afin de dynamiser sa programmation. Au 31 décembre 2018, sur l'OS17, ce sont 1 591 salariés qui se sont engagés dans une démarche de sécurisation de leur parcours professionnel, soit 78,6% de la cible atteinte (indicateur S10 "Nombre de salariés s'engageant dans une démarche de sécurisation de son parcours professionnel"). L'essentiel de cet axe est lié au dispositif de la Région, qui a été modifié avec le lancement d'un nouveau marché mis en place fin 2017, d'où un nombre de dossier 2018 moindre. De plus, la ligne de partage actuelle entre le PON et le POR ne permet pas d'élargir le nombre d'actions ni le nombre de bénéficiaires, ce qui fragilise cet OS pour 2023.

Pour autant, les résultats de l'enquête d'insertion à six mois des participants aux opérations FSE sont très encourageants. En effet, pour la PI 8.3, 74,7% des participants sont en emploi 6 mois après la sortie de l'opération. Ce taux s'élève à 70,4% pour les participants défavorisés. Quant aux seniors, ils sont 64,1% à retrouver un emploi six mois après l'issue du dispositif. L'opération soutenue par le FSE permet en outre d'améliorer la situation sur le marché de l'emploi pour 40,1% des participants. Enfin, 55% des participants créent ou reprennent une activité dans les 24 mois suivant la fin de l'opération.

Pour la PI 8.5, 29,48% des participants ont vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer 6 mois après leur sortie du dispositif.

Pour l'indicateur financier, la cible 2018 a été atteinte à 96.71%. Ce résultat conforte l'analyse étayée dans le RAMO 2018 qui énonçait la possibilité d'atteindre 80% de la cible 2018 grâce aux dossiers en cours d'instruction. Concernant la cible à 2023, soit 64 844 578€ à certifier sur l'axe, les nouvelles actions introduites dans le cadre de la révision du programme opérationnel doivent permettre de dynamiser la programmation et par conséquent d'augmenter le volume des opérations certifiées.

Axe prioritaire	4 - Augmenter la qualification des demandeurs d'emploi par la formation tout au long de la vie
-----------------	--

En l'absence de résultats d'évaluations, cette partie propose une analyse de la valeur atteinte par les indicateurs de réalisation inscrits dans le cadre de performance du programme. Pour rappel, l'autorité de gestion a mobilisé la possibilité offerte en février 2018 par la commission européenne de comptabiliser les indicateurs relatifs à des opérations partiellement achevées. Cette évolution réglementaire a permis, pour plusieurs axes, de montrer une réelle progression des valeurs des indicateurs de réalisation par rapport aux valeurs de l'année 2017. La mise en œuvre d'un plan d'action indicateur précisé dans la partie 6 du présent rapport a permis

d'atteindre les objectifs de performance de l'année 2018 dans la majorité des cas.

L'axe 4 compte deux indicateurs dans le cadre de performance.

Pour l'indicateur de réalisation CO01 FSE Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée, la cible 2018 est atteinte à 81.3%. Quant à l'indicateur financier, il atteint 151.6% de la cible fixée pour l'année 2018.

Les entrées en formation sur l'année 2018 ont connu un démarrage tardif du fait du choix de la Région de changer de procédure de passation des marchés de formation pour la période 2018-2021, aux fins de privilégier la souplesse de l'offre de formation et de s'inscrire dans une logique accrue de résultats : la nouvelle procédure (accords cadre avec marchés subséquents) a ainsi impliqué un travail de mise en place plus long que la précédente (double mise en concurrence, nouvelles règles de financement axées sur les résultats impliquant une adaptation des outils de gestion...) avec comme conséquence des entrées de participants repoussées de quelques mois au regard des cadences des programmes de formation précédents.

Ce décalage a conduit à une atteinte des exigences du cadre de performance (a minima 17060 participants entrés au 31/12/2018) avec un retard de 3 mois, le résultat étant bien atteint à ce jour (mars 2019). Malgré la non atteinte du cadre de performance, cet axe est le plus dynamique s'agissant du FSE en termes de programmation. L'axe 3 qui a atteint les cibles de performance est, paradoxalement, moins dynamique (difficultés à faire émerger des nouveaux projets)

Les résultats de l'enquête d'insertion des participants aux opérations soutenues par le FSE 6 mois après la fin de l'opération sont encourageants pour la PI 10,3. 60,9% des participants sont en emploi et 61% des participants défavorisés sont en emploi 6 mois après la fin de l'opération. Quant aux seniors, ils sont 46,2% à être en emploi à l'issue du dispositif.

Il est à noter un changement d'orientation de l'exécutif en matière de formation qui nécessite d'identifier de nouveaux dispositifs éligibles au FSE. L'AG étudie la possibilité de soutenir des formations sanitaires et sociales, dont les volumes mis en oeuvre (financiers et en termes de nombre de participants éligibles) sont susceptibles de compenser la baisse sur le dispositif actuel et de permettre l'atteinte de l'objectif physique et financier 2023.. Il a ainsi été proposé dans le cadre de la révision d'élargir les bénéficiaires pour financer des actions nouvelles sur l'orientation, l'apprentissage et l'enseignement supérieur en complémentarité des dispositifs régionaux. A ce stade, les projets identifiés reposent sur la gratuité des parcours sanitaires et sociaux, des dispositifs en lien avec la nouvelle compétence sur l'orientation, des actions innovantes de formation et des projets d'universitarisation. L'ouverture de certaines de ces nouvelles actions nécessiteront sans doute de revoir la ligne de partage arrêtée avec l'Etat en 2014 entre le PO national FSE et le programme régional Rhône-Alpes. La discussion a été lancée avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRRECTE) en lien avec la Direction de l'économie (DIRECO) et la Direction des Formations et de l'Apprentissage (DFA) à la Région.

Axe prioritaire

5 - Assistance technique FEDER

Les éléments relatifs à la dynamique de l'axe d'assistance technique sont développés dans le point 3.1

Aperçu général du présent document.

Axe prioritaire

6 - Assistance technique FSE

Les éléments relatifs à la dynamique de l'axe d'assistance technique sont développés dans le point 3.1
Aperçu général du présent document.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La section 11 du programme opérationnel Rhône-Alpes précise la manière dont le programme contribue à la prise en compte des principes horizontaux de lutte contre les discriminations de toutes natures et en faveur de l'égalité.

Une enquête en ligne à destination des porteurs de projets a été lancée par l'Autorité de gestion afin de connaître la prise en compte effective de ces principes à la fois dans les projets et les structures soutenues par le FEDER. Un questionnaire a ainsi été envoyé aux porteurs de projets. Disponible entre le 6 mars et le 6 avril, d'une durée d'une dizaine de minutes, il a permis de mieux connaître la manière dont les principes horizontaux sont pris en compte par les partenaires. Sur les 1039 contacts à qui le questionnaire a été adressé, 171 ont répondu, soit un taux de retour de 16.5 %.

En matière de lutte contre les discriminations, les résultats de l'enquête sont encourageants. Un tiers des répondants annonce que le projet soutenu permet la création d'emplois, ou crée des conditions d'accès à l'emploi ou à la formation pour des publics plus fragilisés ou pouvant être victimes de discrimination (jeunes, senior, personnes handicapées, personnes en insertions). 56 structures répondantes mènent des actions visant à réduire les discriminations et à favoriser l'égalité des chances. De plus, pour plus de la moitié des répondants, la structure a pris en compte spécifiquement la question du handicap. Une communication spécifique en matière de lutte contre les discriminations est développée pour 26 structures à destination des partenaires, et pour 25 structures auprès du grand public.

En revanche, si la lutte contre la discrimination fait partie intégrante des activités des structures, elles sont peu nombreuses à avoir mis en place une démarche de sensibilisation ou une formation à la lutte contre les discriminations à destination des agents puisque si 34 structures les ont mis en place, 48 structures n'en ont pas instauré. Quant à la sensibilisation à destination des partenaires, clients ou usagers, 27 structures les ont développées tandis que 55 n'ont pas mis en place ce type de démarche. Par ailleurs, seules 6 structures parmi les répondants disposent d'un label diversité.

La lutte en faveur de l'égalité des femmes et des hommes se traduit principalement par l'instauration de mesures de conciliation entre les temps de vie professionnelle et familiale puisque 44 structures ont mis en place des mesures d'adaptation en la matière telles que le télétravail. 26 structures ont mis en place une démarche spécifique de lutte contre le harcèlement moral et physique. Cependant peu de structures ont mis en place une démarche de sensibilisation ou de formation à la lutte contre les discriminations ou l'égalité femmes-hommes, que ce soit à destination de ses membres ce qui peut en partie s'expliquer par la taille des structures soutenues (14) ou à destination des partenaires, clients ou usagers (11). Enfin, 10 structures parmi les répondants à l'enquête adhèrent à la charte de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ou la charte de l'égalité professionnelle.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La section 11 du programme opérationnel Rhône-Alpes précise la manière dont le programme contribue à la prise en compte des principes horizontaux, notamment concernant le principe de développement durable.

Une enquête en ligne à destination des porteurs de projets a été lancée par l'Autorité de gestion afin de connaître la prise en compte effective de ce principe à la fois dans les projets et les structures soutenues par le FEDER et le FSE. Un questionnaire a ainsi été envoyé aux porteurs de projets. Disponible entre le 6 mars et le 6 avril, d'une durée d'une dizaine de minutes, il a permis de mieux connaître la manière dont l'objectif de développement durable est pris en compte par les partenaires. Sur les 1 039 contacts à qui le questionnaire a été adressé, 171 ont répondu, soit un taux de retour de 16.5 %.

Le principe de développement durable est intégré à différents niveaux par les projets et les structures. Le développement durable constitue l'objet même du projet soutenu par les fonds européens dans plusieurs cas.

En effet, 30% des répondants à l'enquête ont un projet qui a pour but la diminution de la consommation énergétique. 47 projets visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; 19 projets portent sur la production d'une énergie renouvelable et 26 sur la protection de la biodiversité. 33 projets visent l'amélioration de la qualité de l'eau ou la réduction de la consommation d'eau tandis que 32 projets agissent en faveur d'une meilleure gestion des déchets. En revanche, relativement peu de projets ont pour objectif la production de biens ou services labellisés par un organisme certificateur, comme en atteste les 4 projets bénéficiant d'un écolabel européen, ou les 9 projets ayant reçu la NF environnement.

Cependant, le développement durable est également présent dans les pratiques des structures soutenues par les fonds européens.

Un tiers des porteurs de projets ont développé des pratiques de travail incluant les objectifs de développement durable en réduisant les déplacements notamment grâce au déploiement de la visioconférence, au recours au covoiturage ou aux transports en commun.

27% des répondants à l'enquête ont instauré des pratiques d'achats responsables avec notamment des matériaux à faible impact environnemental tels que des matériaux biosourcés ou du matériel à faible consommation et pour 41 structures répondantes, une clause environnementale a été intégrée à la politique d'achats.

Toutefois, parmi les répondants, aucune structure ne s'est engagée dans une politique globale de certification environnementale. Seulement deux structures sont certifiées ISO 2021 Évènementiel pour un développement durable, et 7 structures sont certifiées ISO 14000 et suivant, management environnemental. 4 structures sont certifiées ISO 26 000 responsabilité sociale et 4 structures sont certifiées ISO 5001 management de l'énergie.

En dernier lieu, l'implication en matière de développement durable se traduit par une position de la structure comme vecteur de développement durable.

Presque 40% des répondants affirment avoir mis en place une démarche de sensibilisation ou une formation au développement durable à destination de ses agents et 55 répondants ont également développé ces pratiques à destination des partenaires, clients ou usagers. Pour 42 structures répondant, une communication spécifique sur les enjeux de développement durable a été instaurée à destination des partenaires ou du grand public.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	216 416,24	0,10%
2	53 161 957,06	36,37%
Total	53 378 373,30	10,48%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

La Région a souhaité introduire une gouvernance stratégique et partenariale fondée sur la double exigence d'une allocation optimale des financements disponibles et d'une contribution efficace aux objectifs de la stratégie Europe 2020 sur l'ensemble du territoire régional. Cette gouvernance repose sur deux instances (comité de suivi et comité de programmation) associant les acteurs du programme sur l'ensemble du champ de la politique européenne de cohésion.

Le comité de suivi inter fonds régional s'assure du correct avancement de ces programmes et s'informe des résultats obtenus, selon les modalités fixées par les articles 47 à 49 du règlement général n° 1303/2013. Il se réunit physiquement au moins une fois par an, à l'initiative des autorités de gestion. Il peut par ailleurs être consulté par voie écrite.

Deux comités régionaux de programmation inter fonds FEDER/FSE procèdent à la sélection des opérations bénéficiant d'une aide communautaire et assurent le suivi de l'utilisation des financements disponibles en conformité avec les stratégies d'intervention arrêtées en amont. Chaque comité traite des dossiers relevant soit du territoire Auvergne, soit du territoire Rhône-Alpes. L'objet, les missions et le fonctionnement de ces comités sont identiques. Leur composition est similaire, mais intègre les spécificités des deux territoires et des deux programmes.

A ces modes de gouvernance formels, s'ajoute une association plus large du partenariat sur les grands points d'étape de la mise en œuvre du PO Auvergne. Ainsi l'année 2018, a été marquée par le lancement d'une réflexion en vue d'une révision du PO en 2019. Cet exercice a été conduit en plusieurs étapes qui ont permis de concerter les partenaires et les territoires :

- Des réunions animées par le Vice-président délégué aux fonds européens, Yannick Neuder, ont été organisées dans chacun des départements au 1er semestre 2018. Elles ont permis de recueillir les besoins et les attentes des élus locaux : environ 100 personnes ont participé à ces réunions.
- Des réunions de concertation technique ont été organisées en octobre sur le site de Clermont-Ferrand et de Lyon afin d'affiner le diagnostic ainsi que les besoins.
- Une consultation en ligne sur le site « l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes » a permis de recueillir 35 contributions en particulier sur l'objectif de simplification.

Les partenaires du programme opérationnel ont été mobilisés à différentes reprises en 2018 en matière d'évaluation. Ils ont été informés lors du Comité de suivi de juin 2018 de la démarche en cours afin d'ajuster les plans d'évaluation, de l'état du cadre de performance et de l'avancée de la programmation.

Le cadrage des évaluations d'impact a réuni les directions opérationnelles et la gouvernance des évaluations accorde une place particulière aux partenaires. Le comité technique, l'instance d'évaluation et le Comité de suivi interviendront chacun à leur niveau. Si le Comité de suivi sera informé des résultats intermédiaires et finaux, l'instance d'évaluation, composée notamment de membres du Comité de suivi et d'autres partenaires prendra part à la réunion de lancement pour préciser le cadrage ainsi qu'à l'élaboration des conclusions et recommandations. Elle assistera aux différentes restitutions. Le comité technique sera chargé de la coordination de la prestation.



12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Au cours de l'année 2018, aucune évaluation n'a été réalisée. L'année a été fortement consacrée au pilotage de la performance dans la perspective de l'examen de performance du 31/12/2018. En parallèle, l'autorité de gestion a souhaité procéder à un ajustement des plans d'évaluation, dans une perspective d'utilité accrue des résultats de l'évaluation.

En effet, le plan d'évaluation du PO Rhône Alpes prévoyait de démarrer les évaluations d'impact thématiques au second trimestre 2019 pour les thématiques 1 à 3 à savoir : la contribution du programme opérationnel au développement de l'innovation sur le territoire, la contribution du programme opérationnel à la transition climatique et la contribution du programme opérationnel à l'emploi.

Cependant, ce plan d'évaluation a subi quelques évolutions afin de mieux se corréliser avec le niveau de programmation de chacune des thématiques.

La fusion des régions intervenue en 2015 constitue un levier d'économies d'échelles c'est pourquoi l'autorité de gestion a intégré des évolutions dans le plan d'évaluation afin d'évaluer conjointement les deux programmes Auvergne et Rhône Alpes qu'elle pilote dans une perspective de convergence.

Enfin, le calendrier a été réajusté, afin que les résultats de l'évaluation puissent être mobilisés lors de la réflexion inhérente au futur programme, dans une perspective d'amélioration continue.

Pour réviser le plan d'évaluation, une première analyse croisée des bases de données de suivi des programmes a été initiée. Elle a permis d'identifier des thématiques d'évaluation d'impact communes, grâce à un regroupement des objectifs thématiques définis pour chacun des programmes.

Les données ont d'abord été étudiées de manière quantitative : un croisement entre le nombre de projets et les montants des projets a été initié afin de déterminer les types d'actions les plus représentatifs de chaque objectif thématique. La contribution de ces types d'actions à la stratégie Europe 2020 a été vérifiée comme l'explique la note d'information du Comité de suivi du 22/06/2018.

Le processus de cadrage des évaluations d'impact s'est déroulé au second semestre 2018. Il s'est notamment basé sur l'analyse des bases de données relatives à l'avancée de la programmation. Des questions évaluatives très générales ont émergé de cette première analyse quantitative. Elles ont ensuite été soumises à un débat, les agents de la direction des fonds européens et les directions opérationnelles ont permis d'ajuster les questions au regard de l'avancée de la programmation. La démarche de cadrage collaboratif a permis d'inscrire dans le cahier des charges des sous-questions évaluatives plus ciblées. Cette analyse plutôt qualitative a permis d'assurer un cadrage efficace des questions d'évaluation ; indispensable pour assurer l'utilisation du rapport d'évaluation dans un processus de décision.

Par ailleurs, ces échanges mobilisé les agents autour des enjeux de l'évaluation. L'importance du renseignement fiable des indicateurs pour un pilotage efficace de la performance a été rappelé à cette occasion. La culture de la performance et les enjeux de l'évaluation ont pu être partagés lors de des rencontres organisées dans le cadre de la préparation du cahier des charges des évaluations d'impact du programme.

L'Autorité de gestion a profité de cette sollicitation pour recenser les sources d'informations à mettre à la disposition du prestataire, dans un souci de réduction du coût des évaluations d'impact pour lesquelles la collecte des données représente une charge conséquente. En effet, bien que des sources aient pu être identifiées dans les plans d'évaluation, ces dernières ont évolué, nécessitant une importante mise à jour.

Les évaluations d'impact se dérouleront en 2019 2020. Le marché d'évaluation a été préparé en 2018 et sera publié en février 2019. Il s'organise de la manière suivante : un marché avec six lots afin d'évaluer l'ensemble des programmes pilotés par l'Autorité de gestion.

Le premier lot concerne le programme Alcotra (CTE), le second concerne le programme interrégional Rhône Saône. Les lots 3 4 5 et 6 sont communs aux programmes Auvergne et Rhône Alpes bien que les livrables sont distincts. Le lot 3 concerne le FEDER, il porte sur la thématique recherche, développement

économique et innovation. Le lot 4 concerne le FEDER, il porte sur la transition énergétique et climatique. Le lot 5 porte sur le SFE avec la thématique de l'emploi. Enfin le 6ème lot concerne le FEDER et évalue l'impact de la dimension territoriale urbaine des programmes.

Les lots concernant le PO Rhône Alpes sont les suivants :

Lot 3 thématique recherche, développement économique et innovation (FEDER)

Lot 4 thématique transition énergétique et climatique (FEDER)

Lot 5 thématique emploi (FSE)

Lot 6 thématique dimension territoriale urbaine (FEDER)

Chaque lot portera à la fois sur les actions rhônalpines et auvergnates. Il est prévu que les prestations d'évaluation débutent en septembre 2019 et durent environ un an, excepté pour le lot relatif au FSE qui sera évalué pendant une période de deux ans afin d'avoir le recul temporel nécessaire. Un rapport intermédiaire sera soumis entre les mois de février et avril 2020, de sorte à alimenter la réflexion sur le programme 2021-2027. Ce rapport intermédiaire ainsi que le rapport final seront présentés au Comité de suivi.

L'Autorité de gestion respectera l'obligation de délivrer un livrable par programme mais il est apparu nécessaire, en vue de la préparation du prochain programme, de recourir à un unique prestataire pour une même thématique. En effet, le cahier des charges mentionne que l'évaluateur de chaque thématique évaluera l'impact de chaque programme mais proposera par la suite une synthèse à l'échelle de l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes. Ce choix a été réalisé afin de maximiser l'utilisation des évaluations d'impact.

Les conclusions et recommandations pourront alimenter la réflexion lors de l'élaboration du prochain programme et la synthèse commune délivrera une vision d'ensemble du territoire.

Le cahier des charges mentionne que l'élaboration des conclusions et des recommandations de l'évaluation se fera de manière participative afin d'en favoriser l'appropriation.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Prévue	Evaluation de l'impact du FEDER en matière de recherche, innovation et développement économique, PO Auvergne et PO Rhône Alpes, FEDER	FEDER	2020	Impact	01 02 03	Dans quelle mesure les PO contribuent- ils au développement économique ? Comment ? En quoi la stratégie de spécialisation intelligente a-t-elle constitué un cadre favorable au développement de l'innovation ? Il s'agira d'interroger les impacts de la stratégie de spécialisation intelligente et la contribution du FEDER au développement de la recherche et de l'innovation ainsi qu'au renforcement de la compétitivité des PME et en matière de mise en réseau des acteurs du développement économique.		
Prévue	Evaluation de l'impact du FEDER en matière de transition énergétique et climatique	FEDER	2020	Impact	04 06	L'évaluation vise à mesurer comment les actions qui ont été financées par les fonds européens ont contribué à lutter contre le changement climatique et à amorcer la transition énergétique. Dans quelle mesure les programmes Auvergne et Rhône Alpes contribuent-ils à la lutte contre le changement climatique et à la transition énergétique ? Pour quelles raisons ?		
Prévue	Evaluation de l'impact du FSE en matière d'emploi	FSE	2021	Impact	08 10	L'évaluation d'impact vise à identifier la contribution des fonds européens à l'amélioration de l'emploi. Elle permettra d'identifier dans quelle mesure ce fonds a permis une amélioration significative de l'emploi sur le territoire. L'évaluateur étudiera l'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi ; c'est à dire l'amélioration à la fois du nombre, de la durabilité et de la qualité des emplois proposés ainsi que leur adéquation aux qualifications des demandeurs d'emploi et des salariés		
Prévue	Evaluation de l'impact du FEDER en matière urbaine	FEDER	2020	Mixte	02 03 04 06	L'évaluation se déroulera en deux temps. En premier lieu, le prestataire établira un bilan de l'approche urbaine en proposant une analyse comparée des deux modes d'intervention axe et investissements territoriaux intégrés. Il		

						<p>s'agira notamment de déterminer la plus-value et les limites de chacun de ces outils.</p> <p>Dans un second temps, l'impact des actions menées au titre de la stratégie urbaine sera évalué</p>		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Suite à la fusion des deux ex-Régions, un seul plan de communication interfonds annuel (FEDER, FSE, IEJ) est désormais élaboré, avec la possibilité de mettre en place des actions spécifiques à un fonds ou à un programme. La volonté est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens afin de promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité.

En 2018, les dépenses de communication ont été de 28 627 €. Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

A. SITE INTERNET : Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », <https://www.europe-en-auvergnhonealpes.eu/>

Lancé en juillet 2017, ce site internet a remplacé les anciens sites des deux ex-Régions. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication en direction des porteurs de projets potentiels et des bénéficiaires d'une aide européenne ainsi que du grand public, notamment à travers la publication des appels à projets, d'actualités et d'éléments d'informations plus générales sur la vie des programmes.

En 2018, plusieurs publications et développements ont été réalisés (création de nouvelles pages web et rubriques) afin d'assurer une plus grande visibilité et simplifier la navigation et la recherche des informations pour les internautes. Les évolutions ont été les suivantes :

- Page web « La marche à suivre pour le FEDER/FSE »
- Page web « Je bénéficie d'une aide européenne : mes obligations »
- Page web « Concours L'Europe agit dans ma région »
- Page web « Les projets soutenus en Auvergne-Rhône-Alpes »
- Autres développements : pages web pour les programmes thématiques et de Coopération Territoriale Européenne et les « Liens utiles », etc.

Un calendrier pour 2019 est d'ores et déjà établis pour de nouveaux développements.

B. ÉVÈNEMENTIEL/ANIMATION

1) Concours « L'Europe agit dans ma région » - 2017-2018

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mise en œuvre pour l'année scolaire 2017/2018 une action pilote

destinée aux jeunes lycéens et apprentis, intitulée « L'Europe agit dans ma région ». Menée en partenariat avec les Centres d'Information Europe Direct Auvergne-Rhône-Alpes (CIED), elle a pour objectif d'informer et de sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Union européenne en Auvergne-Rhône-Alpes, et de valoriser les projets financés par les fonds européens. Les élèves devaient réaliser un reportage sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

6 établissements ont participé à cette première édition (121 élèves concernés). 19 élèves du Lycée professionnel Gabriel Voisin (classe lauréate) sont partis à Bruxelles en juin 2018 pour découvrir les institutions européennes et rencontrer des députés européens.

La cérémonie de remise des prix, qui a eu lieu le 25 mai 2018, à l'Hôtel de Région de Lyon, a réuni toutes les classes participantes et partenaires du projet (120 personnes), et a également permis de découvrir tous les reportages des élèves.

2) Réunions d'information auprès des bénéficiaires FEDER (PO FEDER/FSE + POI Rhône-Saône)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a organisé en 2018 des réunions d'informations et d'échanges à destination de ses bénéficiaires sur le territoire. L'objectif de ces rencontres est d'aider les bénéficiaires d'une subvention européenne FEDER à rendre compte de la réalisation de leur projet et à présenter une demande de paiement. (5 réunions organisées en Rhône-Alpes entre mars et juillet - 102 personnes).

3) Dialogue citoyen sur la politique de cohésion à Lyon

Un dialogue citoyen sur la politique de cohésion a été organisé à Lyon le 19 septembre 2018, en partenariat avec l'Association française du conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Des porteurs de projets sont venus témoigner de leur expérience et plusieurs eurodéputés ont été invités pour répondre aux questions du public sur la politique de cohésion et les perspectives pour l'après-2020.

4) Mise en valeur des fonds européens lors Assises Régionales des élus à Lyon

La Direction des fonds européens a participé aux Assises Régionales des élus locaux le 8/10/2018 à l'Hôtel de Région. Cette manifestation a réuni maires et élus de collectivités locales de la région sur les solutions pratiques aux difficultés qu'elles rencontrent. Un stand était dédié aux fonds européens.

5) Révision des programmes : Réunions d'information et ateliers de concertation

A mi-parcours de la programmation 2014-2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une réflexion sur la révision des Programmes opérationnels FEDER/FSE-IEJ Auvergne et FEDER/FSE Rhône-Alpes. Plusieurs étapes ont permis de concerter les partenaires et les élus locaux.

· Des réunions d'information sur les fonds européens, animées par Yannick NEUDER, Vice-président délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation et aux fonds européens, ont été organisées dans les 12 départements du territoire au 1er semestre 2018. Ces rencontres ont permis de recueillir les besoins et les attentes des territoires. (260 participants aux 8 réunions organisées en Rhône-

Alpes entre janvier et juillet 2018).

- Des réunions de concertation technique ont été organisées en octobre sur le site de Clermont-Ferrand et de Lyon et ont permis d'affiner le diagnostic ainsi que les besoins.
- Une consultation en ligne sur le site « L'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes » a permis de recueillir 35 contributions.

C. OUTILS DE COMMUNICATION

- 1) Réalisation de la plaquette « La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets »

Ce document de communication de 16 pages, réalisé en mars 2018, présente simplement les grands domaines d'intervention des financements européens sur notre territoire par des exemples de projets financés en Auvergne-Rhône-Alpes (FEDER, FSE, FEADER, ALCOTRA et Programmes INTERREG). Environ 1200 exemplaires ont été distribués en 2018.

- 2) Création d'un « Recueil 2018 des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » et d'un modèle type de « fiche projet » par fonds

Afin d'améliorer la visibilité des projets financés et d'informer le public sur la concrétisation des fonds européens engagés sur le territoire, un recueil des projets européens 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'un modèle type de « fiche projet » par fonds seront publiés en 2019 (version papier et numérique). Ce travail a été engagé au cours du second semestre 2018.

Le recueil présentera les projets programmés en 2018 à travers des exemples de projets par thématique (fiche détaillée) pour le périmètre défini (PO FEDER/FSE/IEJ régionaux, POI Rhône-Saône, ALCOTRA, INTERREG, programmes sectoriels, programmes de massifs et de fleuves). Les fiches projets seront mises en ligne sur le site internet « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » afin d'animer la carte géographique, et elles permettront aussi à tout moment de valoriser des projets, et ce quel que soit l'objectif de communication

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

6 ITI sont mis en œuvre dans le cadre du PO Rhône-Alpes. Ils sont portés par les organismes intermédiaires suivants : Bourg en Bresse Agglomération, la Communauté d'agglomération Lac du Bourget, Chambéry Métropole, la Métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole et Saint Etienne Métropole.

Une enveloppe de 39M€ de FEDER est consacrée à la mise en œuvre des ITI. Ils ont été sélectionnés par le comité de programmation en respectant les critères suivants :

-capacité d'ingénierie interne ou mutualisée suffisante, nécessaire au montage, au pilotage et à l'accompagnement des bénéficiaires des fonds européens (connaissance en matière de gestion des fonds européens, ...)

-établissement d'une stratégie de mobilisation des fonds européens assurant un effet levier de l'intervention européenne

-proposition de démarche de développement intégré de l'agglomération qui prend en compte l'équilibre global du volet urbain (cf. ventilation des crédits par objectifs thématiques)

-mobilisation du volet urbain par chaque agglomération, réalisée sur la base du projet global de territoire constitutif du Contrat de ville avec l'Etat, intégrant l'approche européenne.

De plus, les ITI disposent d'une gouvernance locale assurant la sélection des opérations et l'accompagnement des porteurs de projet tandis que l'animation et la coordination sont assurées à l'échelle régionale par l'Autorité de gestion

Le taux de programmation de l'enveloppe ITI atteint 39%. Il est en retrait par rapport au taux moyen de programmation du PO. Cela s'explique principalement par les délais de mise en œuvre de la sélection des OI et de la définition des stratégies territoriales qui ont retardé la sélection des opérations.

Révision initiée en 2018 :

La révision du programme initiée en 2018 dans une démarche de concertation a permis d'ajuster la maquette en gardant un montant constant consacré aux ITI.

Pour les projets de l'objectif spécifique 10 (Energies renouvelable), la révision en cours propose de diminuer d'un million l'enveloppe allouée à cet OS mais de baisser concomitamment le seuil d'éligibilité

des projets à un coût total minimum de 250k€ pour les dossiers relevant d'un ITI.

Certains ITI ont également sollicité un ré abondement de l'objectif spécifique 11 (Performance énergétique des logements à vocation sociale) afin de reventiler leur enveloppe sur cette mesure. Ainsi, 32,5 millions pourront être alloués à l'OS 11 au lieu des 30 millions initialement prévus. Cependant, beaucoup de dossiers ont été déposés sur cette thématique et malgré la révision du programme, tous les projets ne pourront pas être soutenus dans le cadre de la programmation actuelle..

Un dialogue devra être engagé concernant les opérations qui sont sous-réalisées. Une gestion dynamique et flexible serait souhaitable pour consommer totalement l'enveloppe allouée. Les fonds non consommés à la fin des conventions (31/12/2021) pourront être redéployés sur d'autres ITI.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

L'année 2018 poursuit le travail pour renforcer la formation des agents, la simplification et la communication ciblée pour permettre la bonne exécution du programme en phase instruction et en phase certification.

Les formations

Suite à la refonte des procédures et à la mise en œuvre d'un DSGC unique, un plan de formation a été mis en place en 2018 :

- mardis du DSGC : sur un rythme bi mensuel de septembre 2018 à janvier 2019, une séance d'approfondissement de 2h des principaux types de procédures a été mis en place. Les thèmes suivants ont été abordés : analyse financière, opérations collaboratives, commande publique, recettes, marquage comptable, frais de personnel, obligation de publicité, indicateurs.
- En octobre, une formation instruction-gestion de 2 jours a pris en compte les nouveautés du DSGC. En parallèle se sont tenues des formations sur les aides d'Etat (à destination des chargés de mission et instructeur) et sur la commande publique (à destination des vérificateurs de la commande publique et instructeurs).

Les réunions à destination des porteurs et des bénéficiaires

Le Vice-Président en charge des fonds européens, Yannick Neuder, a souhaité organiser des rencontres avec les élus locaux de chaque département pour recenser les besoins des territoires et évaluer les difficultés rencontrées dans le montage des dossiers.

A cela s'ajoute des Réunions d'informations FEDER auprès des bénéficiaires sur la thématique des demandes de paiement : le 14 mars en Ardèche, le 15 dans la Drôme, le 27 dans le Rhône, le 24 avril dans le Puy-de-Dôme, le 26 avril en Savoie/Haute Savoie et le 5 juillet en Isère.

La dématérialisation des outils

Le portail E-Synergie a été développé par le CGET pour permettre de déposer des dossiers de demande de subvention et des demandes de paiement. La Région a déployé ce portail dans une démarche de dématérialisation. Les porteurs de projets pourront suivre l'avancée du traitement de leurs demandes et joindre des pièces justificatives. Le portail permet aux porteurs de projets d'enregistrer les données et d'effectuer la saisie de leurs dossiers en plusieurs fois.

Une aide en ligne pour chacun des champs à saisir est disponible tout comme les coordonnées des services FEDER et FSE (mail ou téléphone).

Le déploiement du portail s'est fait progressivement en 2018 avec une phase test, puis l'ouverture aux demandes de subvention. La possibilité de formuler une demande de paiement ne sera opérationnelle qu'en 2019.

La simplification

Les équipes tentent d'utiliser les souplesses des règlements pour simplifier la gestion des dossiers de demandes de subventions FEDER/FSE-IEJ :

- barème standard de coût pour la formation : la négociation menée depuis fin 2017 a abouti à la publication d'un acte délégué en septembre 2018 (justification des dépenses de formation sur la base d'un coût moyen historique constaté multiplié par le nombre de participants).
- flexibilité : les règlements permettent au FSE d'apporter un soutien pour des dépenses engagées au titre d'opérations menées en dehors de la zone couverte par le programme. Une fiche procédure au titre de l'article 13 du règlement 1304/2013 a été mise en place pour simplifier le montage des dossiers, suites aux fusions de certaines structures.
- barème standard de coût unitaire pour les frais de personnel pour le FEDER et le FSE (calcul du taux horaire applicable en divisant la dernière moyenne annuelle connue des salaires bruts par 1 720 h).

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Non concerné

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

La «stratégie macro régionale est un cadre intégré approuvé par le Conseil européen, qui peut être soutenu par les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) entre autres, dont l'objectif consiste à s'attaquer à des problèmes communs rencontrés au sein d'une zone géographique définie, ... qui bénéficie de ce fait d'une coopération renforcée contribuant à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale. »

La Stratégie macro régionale alpine a été formalisée par une Communication de la Commission Européenne, annexée d'un plan d'action, adoptée le 28 juillet 2015. Elle a été approuvée par le Conseil de l'Union Européenne le 28 novembre 2015.

Elle concerne 80 millions de personnes vivant dans 48 Régions (dont Auvergne – Rhône-Alpes, Bourgogne – Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la France), et 7 pays (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Slovaquie, Suisse). Les défis rencontrés par la région alpine transcendent ses frontières politico-administratives. La **SUERA** permet de rassembler l'ensemble des coopérations existantes dans un cadre unique selon des intérêts partagés. La stratégie macro régionale alpine se traduit par un plan d'action décliné en trois objectifs thématiques et neuf actions :

I- Un accès équitable à l'emploi, en s'appuyant sur la forte compétitivité de la région

- 1) Créer un véritable écosystème d'innovation et de recherche
- 2) Accroître le potentiel économique des secteurs stratégiques
- 3) Mettre l'éducation et la formation en adéquation avec le marché du travail dans les secteurs stratégiques

II- Une accessibilité interne et externe durable

- 4) Promouvoir l'intermodalité et l'interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
- 5) Assurer la connexion électronique entre les personnes et faciliter l'accès aux services publics

III- Un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques renouvelables et fiables pour l'avenir

- 6) Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles
- 7) Développer la connectivité écologique sur l'ensemble du territoire
- 8) Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur
- 9) Faire du territoire de la région un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

La Stratégie macrorégionale alpine constitue une expérience inédite d'innovation en matière de développement des territoires de montagne.

Le PO FEDER/ FSE Rhône-Alpes soutient dans le cadre de ses orientations, la mise en oeuvre de la stratégie macro régionale alpine, en articulation avec les différents programmes opérationnels dans lesquels la Région Auvergne-Rhône-Alpes est engagée dont les programmes de Coopération Territoriale Européenne France-Italie et France- Suisse ou encore le Programme Interrégional Alpes.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Domaine(s) thématique(s) stratégique(s) et action(s), et/ou question horizontale (gouvernance) pour lesquels le programme est pertinent:

	Domaine thématique stratégique	Action / question horizontale
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.1 - Écosystème d'innovation et de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.2 - Potentiel économique des secteurs stratégiques
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.1.3 - Environnement économique et social des opérateurs économiques dans les secteurs stratégiques (dont le marché du travail, l'éducation et la formation)
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Croissance économique et innovation	1.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.1 - Intermodalité et interopérabilité du transport de passagers et de marchandises
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.1.2 - Connexion électronique entre les personnes (agenda numérique) et accès aux services publics
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Mobilité et connectivité	2.2.1 - Gouvernance
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.1 - Ressources naturelles (y compris l'eau et les ressources culturelles)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.2 - Connectivité écologique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.3 - Gestion des risques et du changement climatique (notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur)
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.1.4 - Efficacité énergétique et énergies renouvelables
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Environnement et énergie	3.2.1 - Gouvernance

Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'EUSALP

A. Les coordonnateurs macrorégionaux (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?

Oui Non

B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'EUSALP?

Oui Non

C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'EUSALP?

Oui Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'EUSALP à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

Pas pour le moment

D. Résultats obtenus en rapport avec l'EUSALP(sans objet pour 2016)

E. Le programme contribue-t-il à des cibles et des indicateurs spécifiques des actions de l'EUSALP, comme indiqué dans le plan d'action de l'EUSALP? (Veuillez préciser la cible et l'indicateur)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

Non concerné

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non concerné

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cette partie du rapport annuel de mise en œuvre des fonds européens vise à identifier la contribution du programme FEDER/ FSE Rhône-Alpes à la stratégie de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable, inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Méthodologie :

Cette analyse requise dans le rapport annuel de mise en œuvre des fonds européens est issue d'une réflexion basée principalement sur la stratégie du programme, sur son avancement ainsi que sur la collecte d'indicateurs. Il ne s'agit pas d'une évaluation de la contribution du programme tel que l'entend le guide méthodologique de la Commission européenne concernant les évaluations. En effet, cette analyse synthétise les avancées pour chaque objectif thématique soutenu dans le programme sans démontrer les liens de causalité entre les actions soutenues et les progrès observables, notamment à l'échelle de l'Union européenne. Les facteurs externes ainsi que le poids de chaque variable ne sont pas étudiés pour déterminer la contribution du programme opérationnel aux changements observables. En revanche, en 2020 et 2021, les résultats des évaluations d'impact du programme seront disponibles et permettront d'alimenter la réflexion concernant la contribution du programme aux changements opérés sur le long terme sur le territoire rhônalpin.

L'analyse s'attachera à mettre en perspective les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour atteindre une croissance intelligente, durable, inclusive tout en garantissant la cohésion économique, sociale et territoriale, la situation à mi-parcours avec le niveau de programmation de chaque objectif thématique. La stratégie Europe 2020 s'articule autour de cinq enjeux clé pour l'Union : l'emploi, la recherche et développement, le changement climatique et l'énergie, l'éducation et la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale.

Le diagnostic territorial initié lors de l'écriture du programme opérationnel a permis de définir des valeurs de référence pour le territoire rhônalpin dans chacune de ces thématiques. La comparaison des valeurs avant la mise en œuvre du programme opérationnel et à mi-parcours de la période de programmation permet de quantifier l'évolution de la situation du territoire.

En matière d'emploi, en 2012, 2 617 700 personnes âgées de 15 à 64 ans étaient en activité professionnelle. En 2017, elles sont 2 803 600 (Source EUROSTAT) ; ce qui constitue une amélioration que l'on peut notamment attribuer en partie à l'action du programme qui, par les axes 3 et 4, vise à soutenir l'emploi durable et la mobilité de la main d'œuvre ainsi qu'à augmenter la qualification des demandeurs d'emploi. En effet, 59 dossiers ont été programmés sur l'axe 3, ils représentent plus de la moitié du montant maquetté pour ce type de mesures.

Les actions soutenues par le programme opérationnel FSE contribuent au retour à l'emploi comme l'illustrent le taux de 72.99% (Enquête FSE/IEJ LVDC) de participants en emploi 6 mois après la fin de l'opération suivi au titre de la priorité d'investissement 8.3 « Soutenir l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat, et création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes » ou encore le taux de 69.2% de participants défavorisés en emploi 6 mois après la fin de l'opération pour les actions de la même priorité d'investissement. Les opérations FSE de la PI 8.3 ont également un effet significatif sur les seniors dans la mesure où 65.52% des participants de plus de 54 ans sont en emploi 6 mois après la fin de l'opération.

En dernier lieu, 24 mois après la sortie de l'opération, 56% des participants ont créé ou repris une activité, ce qui témoigne de la durabilité de l'emploi à l'issue des opérations soutenues par le FSE.

Pour l'axe 4, 63.65% du montant maquetté a été programmé, ce qui représente environ 137 millions d'euros (en coût total). Les actions au titre de la priorité d'investissement 10.3 « Une meilleure égalité

d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises » présentent également des résultats encourageants puisque 57.37% (Enquête FSE/IEJ LVDC) des participants sont en emploi 6 mois après la sortie de l'opération. Pour les participants défavorisés, le taux d'emploi 6 mois après la participation atteint 56.46% et pour les seniors, il est de 42.24%.

Quant aux actions menées au titre de la priorité d'investissement 8.5 « Soutenir l'adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs », elles ont permis à 26.73% des participants d'améliorer leur situation sur le marché du travail 6 mois après la fin du dispositif.

Sur le territoire rhônalpin, 2 648 069 personnes bénéficient d'un emploi de long terme en 2015 (Source : Insee, RP), alors qu'elles étaient 2 603 694 en 2010. Cette évolution concorde avec l'analyse réalisée en 2019 sur le devenir des participants aux opérations financées par le programme FSE Rhône-Alpes. En effet, en plus de présenter des résultats records en matière d'insertion professionnelle, les participants aux opérations rhônalpines bénéficient d'un emploi durable. L'enquête sur le devenir des participants montre que pour la plupart des priorités d'investissement, le taux d'emploi à la sortie de l'action augmente de manière continue. A titre d'exemple, pour les participants aux opérations de la priorité 8.3, le taux d'emploi est de 29% avant l'opération, il passe à 73% 6 mois après la fin de l'opération et à 79% au moment de l'enquête. De plus, une grande majorité des participants occupe un emploi durable à l'issue de l'opération.

La stratégie Europe 2020 œuvre également en faveur d'un accroissement de la recherche et du développement sur le territoire avec un objectif à l'échelle de l'Union de 3% du PIB investit dans ces activités. Alors qu'en 2013 le ratio DIRD/ PIB était de 1.83%, il est passé en 2018 à 1,95% (indicateur de résultat) ce qui traduit une réelle dynamique du territoire.

La forte concentration thématique relative à l'OT1 pour le programme Rhône-Alpes a permis de programmer à mi-parcours 74 projets oeuvrant en faveur de cet objectif pour près de 79 millions d'euros (coût total), soit presque la moitié du montant maqueté.

Pour la région Rhône-Alpes, le nombre de chercheurs en administration et en entreprise en 2016 s'élève à 35 472 alors qu'il était de 33 484 en 2013 (Source : MESRI-SIES). Les 38 entreprises coopérant avec des organismes de recherche (indicateur de réalisation CO26 au 31/12/2018) montrent que le programme contribue à cette dynamique de la recherche. Le nombre de brevets déposés a fortement augmenté puisqu'en 2015, il atteint 780 sur le périmètre rhônalpin pour 569 en 2013 (Source : INPI, OEB d'après MESRI-SIES). L'indicateur de réalisation CO27, Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement, qui atteint 35M€ fin 2018 permet de faire le lien entre les actions soutenues au titre du programme et les résultats observés sur le territoire.

En matière de développement économique, il est également à noter que la région Rhône-Alpes représente en 2017 11.4% des exportations du territoire national (Source : DGDDI, 2017) contre 10.7% en 2013. Cet accroissement peut être mis en perspective avec les actions soutenues au titre de l'objectif stratégique 9 « Accroître la taille des PME (effectif et chiffre d'affaires) et favoriser leur développement à l'export » qui a bénéficié pour l'instant de plus de 3.8M € de FEDER pour soutenir les projets menés en la matière.

En matière énergétique, l'Union européenne aspire à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990. La région Rhône-Alpes a réussi à réduire de 3.7% les émissions de GES entre 1990 et 2010 ce qui représente 44.8 millions de tonnes équivalent CO2 en 2010. Elle s'est fixée pour objectif de réduire de 40% les émissions d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990. Le programme opérationnel Rhône-Alpes doit contribuer à cet objectif, c'est pourquoi plus de 96 millions d'euro ont été maquetés sur l'OT 4. A mi-parcours, plus de 70% du montant maqueté a été programmé, ce qui témoigne d'un fort dynamisme des mesures soutenues par le FEDER en faveur de cet objectif de transition énergétique. L'objectif européen de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation

globale est presque atteint à mi-parcours du programme Rhône-Alpes puisque, en 2018, la part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation atteint 19,7%, contre 17% en 2010 (indicateur de résultat).

La consommation électrique moyenne annuelle par site a également diminué, passant de 4.74 MWh (ENEDIS, d'après les sources par énergie) alors qu'en 2013 elle était de 5.13 MWh. Le programme opérationnel œuvre en faveur de cette réduction puisque fin 2018, 986 ménages disposent d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique (Indicateur de réalisation CO31) et 690 m² de bâtiments ont d'ores et déjà été rénovés en matière énergétique (Indicateur de réalisation spécifique S05). La part des déplacements domicile-travail en transports en commun a également augmenté, elle était de 11.1% en 2010 et se situe désormais à 11.9% (Source : Insee, RP). Les actions soutenues au titre de l'objectif spécifique 13 « Favoriser le report modal des voyageurs et des marchandises vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement et plus sobres sur le plan énergie » ont quant à elles permis à 20 100 utilisateurs de bénéficier de systèmes intermodaux de transport (Indicateur de réalisation spécifique S06).

L'éducation constitue également un enjeu majeur pour la stratégie Europe 2020. Les objectifs portent notamment sur le taux de décrochage scolaire qui doit être inférieur à 10% ainsi que sur le niveau de qualification puisque l'Union aspire à ce qu'au moins 40% des 30-34 ans aient achevé un cursus universitaire. La Région atteignait déjà cet objectif au début du programme puisque ce taux était de 44.2%. Dès lors, l'objectif thématique 10 s'est concentré sur des mesures de formation en faveur de l'accès à l'emploi, 137 millions d'euros ont été programmés sur cet OT depuis 2014, ce qui représente plus de 63% du montant maquetté. Les résultats de l'enquête (Enquête FSE/IEJ LVDC) témoignent de la contribution de la Région à l'amélioration du niveau d'éducation et de formation dans la mesure où, 6 mois après la sortie des participants aux opérations soutenues par le FSE (priorité d'investissement 10.3 (« Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âge dans un cadre formel, non formel ou informel la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises »), le taux d'emploi durable, pour des participants qui étaient chômeurs ou inactifs avant de prendre part à l'opération, atteint 48%.

En dernier lieu, l'Union s'est fixé pour objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. En 2010, 12.3% de la population de la région Rhône-Alpes vivait en dessous du seuil de pauvreté.

En 2015, ce taux est passé à 12.8%, cependant le périmètre pour lequel cet indicateur est calculé est différent puisqu'il couvre l'ancienne région Rhône-Alpes, ainsi que l'ancienne région Auvergne, réunies depuis 2015 dans une seule région Auvergne-Rhône-Alpes.

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Par axe, le suivi des indicateurs de réalisation indique les valeurs suivantes au 31 décembre 2018 :

- axe 1 : l'indicateur a atteint 150% de la 1ere valeur cible et 105% sur la seconde
- axe 2 : l'indicateur a atteint 99% de la valeur cible
- axe 3 : l'indicateur a atteint 142,3% de la 1ere valeur cible et 78.6% sur la seconde
- axe 4 : l'indicateur a atteint 81.3% de la valeur cible

Par axe, le suivi des indicateurs financier indique les valeurs suivantes au 31 décembre 2018 :

- axe 1 : l'indicateur a atteint 105% de la valeur cible
- axe 2 : l'indicateur a atteint 88% de la valeur cible
- axe 3 : l'indicateur a atteint 96.71% de la valeur cible
- axe 4 : l'indicateur a atteint 151.7% de la valeur cible

La réserve de performance est atteinte sur les axes 1, 2 et 3 puisqu'ils ont dépassé les valeurs intermédiaires. En effet sur l'axe 3, le volume de dossiers déposés en certification a permis de dépasser la valeur de 85% sans difficulté au 1er trimestre 2019. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi n'a pas été atteint et ne le sera pas courant du 1er trimestre 2019. L'axe 4 va perdre sa réserve de performance. De plus, les projections des indicateurs cible à 2023 posent des difficultés sur certains axes particuliers pour lesquels des plans d'actions sont à mettre en place :

- axe 1 : l'indicateur CO26 (nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche) ne pourra pas atteindre la cible prévue initialement en 2023. En effet, les dossiers déposés à ce jour ou identifiés ne permettront pas d'atteindre la valeur 2023 (Au 31/12/2019, 14% de la valeur cible 2023 était réalisée) à moins que 75 dossiers soient programmés avec à minima une valeur cible de 4 entreprises coopérant avec des organismes de recherche.

Quant à l'indicateur CO04 (Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier), la cible 2023 devrait pouvoir être atteinte si la dynamique de programmation est maintenue en 2019 et 2020.

- axe 2 : la visibilité est limitée quant à la perspective d'atteinte de la cible en 2023 pour l'indicateur CO31 (Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique). Cependant, il est prévu que dans le cadre de la révision du programme, l'enveloppe consacrée à l'objectif spécifique 11 (améliorer la performance énergétique des logements à vocation sociale) soit réabondée, ce qui permettrait d'améliorer plus de logements que ce qui était initialement possible. La cible pourrait donc être atteinte à condition que toutes les opérations prévues soient réalisées et soldées.

- axe 3 : une révision du programme est proposée en mars 2019 à la Commission pour une réécriture permettant de clarifier les actions en faveur de l'économie sociale sur le territoire rhônalpin en homogénéisant les pratiques pour faciliter le dépôt de dossier et leur gestion par le service FSE.

Pour autant, nous constatons que l'enveloppe de l'OS17 a été surévalué. La valeur prévisionnelle à atteindre pour 2023 du nombre de salariés est très difficilement atteignable. Il sera donc nécessaire d'étudier un transfert de crédits FSE vers l'axe 4.

- axe 4 : une réécriture de l'axe pour homogénéiser les projets est proposé à la commission en mars 2019 pour dynamiser le dépôt de dossiers et permettre le financement de nouvelles actions en lien avec le système de coûts unitaires adopté en 2018 dans le cadre du 6e amendement à l'acte délégué 2015/2195 (Règlement FSE, art. 14.1). Toutefois, la valeur prévisionnelle à atteindre pour 2023 de l'OS18 du nombre de demandeurs d'emploi semble inatteignable. Une réévaluation suite à l'examen de performance sera nécessaire.

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé à l'intention des citoyens PO Rhône-Alpes	Résumé à l'intention des citoyens	15 juin 2019		Ares(2019)4122477	Résumé à l'intention des citoyens PO Rhône-Alpes	28 juin 2019	nguefore
Annexe analyse du cadre de performance FEDER	Résumé à l'intention des citoyens	25 juin 2019		Ares(2019)4122477	Annexe analyse du cadre de performance FEDER	28 juin 2019	nguefore
Annexe analyse du cadre de performance FSE	Résumé à l'intention des citoyens	25 juin 2019		Ares(2019)4122477	Annexe analyse du cadre de performance FSE	28 juin 2019	nguefore

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 5/OS19/R19 . Échec des années: 2015, 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 5/OS20/R20 . Échec des années: 2015, 2016, 2018
Avertissement	2.19	Instrument financier [Fonds de Prêt FEDER Innovation (FPFI) Rhône-Alpes] : La somme [34 400 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 18 400 000,00
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: R1, catégorie de région: M, année: 2014 (0,91 < 1,03). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: R1, catégorie de région: M, année: 2015 (0,94 < 1,03). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: R1, catégorie de région: M, année: 2016 (0,00 < 1,03). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: R1, catégorie de région: M, année: 2017 (0,00 < 1,03). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: OS1, indicateur: R1, catégorie de région: M, année: 2018 (0,89 < 1,03). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS2, indicateur: R2, catégorie de région: M, année: 2014 (1,85 < 2,05). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS2, indicateur: R2, catégorie de région: M, année: 2015 (1,82 < 2,05). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS2, indicateur: R2, catégorie de région: M, année: 2016 (0,00 < 2,05). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS2, indicateur: R2, catégorie de région: M, année: 2017 (0,00 < 2,05). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: OS2, indicateur: R2, catégorie de région: M, année: 2018 (1,95 < 2,05). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6a, catégorie de région: M, année: 2015 (12,60 < 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6a, catégorie de région: M, année: 2016 (0,00 < 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6a, catégorie de région: M, année: 2017 (0,00 < 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6a, catégorie de région: M, année: 2018 (13,46 < 14,40). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6b, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 69,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6b, catégorie de région: M, année: 2015 (0,00 < 69,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6b, catégorie de région: M, année: 2016 (0,00 < 69,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS6, indicateur: R6b, catégorie de région: M, année: 2017 (0,00 < 69,80). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS7, indicateur: R7, catégorie de région: M, année: 2014 (0,00 < 14,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS7, indicateur: R7, catégorie de région: M, année: 2015 (0,00 < 14,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS7, indicateur: R7, catégorie de région: M, année: 2016 (0,00 < 14,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: OS7, indicateur: R7, catégorie de région: M, année: 2017 (0,00 < 14,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: OS8, indicateur: R8, catégorie de région: M, année: 2015 (0,00 < 10,60). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 141,60 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 144,17 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 15 255,24 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 155,71 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: S4, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 203,19 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 250,53 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 251,08 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 261,12 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 45 228,28 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 50 645,95 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 106,33 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 124,03 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2a, indicateur: S2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 126,67 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 29 582,69 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 4c, indicateur: S5, catégorie de région: M, année: 2014. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 102,46 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 2b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 126,67 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: -, indicateur: S11, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 193,92 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.56	Dans le tableau 3B, la somme de CO02, CO03, CO04 et CO05 est inférieure au nombre d'entreprises bénéficiaires d'un soutien (CO01) (221 < 258).
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
Avertissement	2.112	La date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30), qui précède normalement la signature de l'accord de financement (élément 13), n'a pas été renseignée. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: 1, somme des éléments 15: 28 050 000,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 51 600 000,00.
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES.
Avertissement	2.153	Total de la somme des éléments 25 + somme des éléments 17 potentiellement incohérent avec les données de l'appendice 1 des demandes de paiement (le total de la somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique + la somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être >= à la somme du «Montant total des contributions du programme effectivement versées ou, dans le cas des garanties, engagées en tant que dépenses éligibles au sens de l'article 42, paragraphe 1» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2). Axe prioritaire: 1, somme des éléments 25 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 20 228 387,95, somme des éléments 17 du Fonds spécifique/Fonds de fonds et du Fonds spécifique: 498 927,00, somme des montants totaux dans la demande de paiement: 29 365 209,90.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES, produit: prêt d'honneur création (PHI création).

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: Dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes : START UP & GO AUVERGNE RHONE ALPES, produit: prêt à taux zéro développement.